



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021-2022

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021-2022

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Cette publication a été réalisée par la Direction de la planification, des politiques et des études économiques en collaboration avec la Direction des communications

Une version accessible de ce document est disponible en ligne.

Si vous éprouvez des difficultés techniques ou pour obtenir une version adaptée, veuillez communiquer avec la Direction des communications au info@mapaq.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
1^{er} étage
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2110

Sans frais : 1 888 222-MAPA (1 888 222-6272)

Courriel : info@mapaq.gouv.qc.ca

Site Web : www.mapaq.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Novembre 2022

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-92833-1 (PDF)

ISSN 1703-8979 Rapport annuel de gestion (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2022

MESSAGE DU MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

C'est avec fierté que je vous transmets le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce rapport présente notamment les résultats obtenus quant aux engagements de notre Plan stratégique 2019-2023.

Alors que les défis accompagnant la pandémie de la COVID-19 se font encore sentir, ceux-ci ont mis en lumière l'importance de certains secteurs d'activités économiques de notre société. Sur le plan bioalimentaire, notre autonomie en la matière s'avère un enjeu capital, non seulement en temps de crise, mais également au sortir de celle-ci.

C'est dans cette trajectoire que s'inscrit l'action du Ministère, en plus des grandes priorités gouvernementales en ce qui a trait à l'économie, à l'entrepreneuriat, au développement des régions et à la réduction des formalités administratives.

Le Ministère et ses partenaires mettent tout en œuvre afin de concrétiser les ambitions de la Politique bioalimentaire 2018-2025 – *Alimenter notre monde*, de manière à déployer un secteur dynamique qui est à l'écoute des consommateurs.

J'ai le privilège de pouvoir m'appuyer sur une équipe solide, compétente et qui a à cœur la prospérité du secteur bioalimentaire. Les résultats que nous déposons en témoignent.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,



André Lamontagne

Québec, novembre 2022

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Monsieur André Lamontagne

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre les résultats de l'année 2021-2022 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation au regard de notre Plan stratégique 2019-2023, de l'utilisation optimale des ressources et de toutes les autres exigences gouvernementales.

En raison de son rôle de premier plan relativement à l'alimentation, le secteur bioalimentaire est essentiel et névralgique. Son apport au chapitre du PIB et des emplois répartis sur l'ensemble du territoire en fait un puissant levier de développement économique, de mise en valeur et de dynamisme pour l'ensemble des régions du Québec.

Plus que jamais, le Ministère réaffirme sa contribution à la vitalité des territoires, au développement économique et à la santé de la population, qui s'incarne dans une approche de développement durable. Cette contribution se déploie notamment par l'appui à l'achat d'aliments québécois et à la production biologique.

Notre organisation, comme plusieurs organismes publics, a fait face à de nombreux défis organisationnels dans la dernière année, particulièrement une importante rareté de main-d'œuvre. Il n'en demeure pas moins que nous gardons le cap sur nos engagements, autant en ce qui a trait à la satisfaction de la clientèle qu'à la préservation d'un climat organisationnel sain et stimulant.

L'ensemble des réalisations présentées dans ce rapport témoigne des efforts consentis par le Ministère et son personnel. Je remercie tous les employés pour leur dévouement exceptionnel démontré année après année.

Le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Verret'. The signature is fluid and cursive, written in a professional style.

Bernard Verret, agr.

Québec, novembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	3
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	5
1. L'ORGANISATION	7
1.1 L'organisation en bref	7
1.2 Faits saillants	9
2. LES RÉSULTATS	13
2.1 Plan stratégique	13
2.2 Déclaration de services aux citoyens	40
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	43
3.1 Utilisation des ressources humaines	43
3.2 Utilisation des ressources financières	45
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	47
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	49
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	49
4.2 Développement durable	50
4.3 Occupation et vitalité des territoires	53
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	68
4.5 Accès à l'égalité en emploi	70
4.6 Allègement réglementaire et administratif	74
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	76
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	77
4.9 Politique de financement des services publics	79

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

La fiabilité de l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que des contrôles qui s'y rapportent relève de la compétence du sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Pour appuyer ce dernier dans sa tâche, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Ministère a validé les résultats et les explications présentés dans ce rapport.

De plus, chacun des membres du comité de direction du Ministère confirme l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information présentée et des contrôles afférents. Par conséquent, nous déclarons que ce rapport annuel de gestion est fiable et qu'il correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2022.



Bernard Verret, agr.

Québec, novembre 2022

Les membres du comité de direction

Bernard Verret

Sous-ministre

Marie-Odile Koch

Secrétaire générale et directrice
de la coordination ministérielle

Christine Barthe

Sous-ministre adjointe à la santé animale
et à l'inspection des aliments

Anne Boucher

Sous-ministre adjointe aux enjeux de main-d'œuvre,
à la recherche, à l'innovation et à la gestion

Geneviève Masse

Sous-ministre adjointe au développement régional
et au développement durable

Abdoul Aziz Niang

Sous-ministre adjoint aux pêches
et à l'aquaculture commerciales

Yvon Doyle

Sous-ministre adjoint par intérim à la transformation
et aux politiques bioalimentaires

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Monsieur Bernard Verret

Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Québec

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à la validation des résultats, des indicateurs, des explications et des autres renseignements présentés dans le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe au sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Notre responsabilité consistait à évaluer la plausibilité et la cohérence de l'information en nous basant sur notre analyse. Nos travaux visaient à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de ces travaux, nous concluons que l'information contenue dans ce rapport annuel de gestion paraît plausible et cohérente.

La directrice de l'évaluation de programmes et de la vérification interne,



Brigitte Dufort

Québec, novembre 2022

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Au Québec, la responsabilité du secteur bioalimentaire est confiée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce secteur couvre l'ensemble des activités liées à l'agriculture, aux pêches et à l'aquaculture commerciales, à la transformation, aux commerces de l'alimentation (de gros et de détail) ainsi qu'aux services alimentaires destinés au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des marchés institutionnels privé et public. Il joue un rôle majeur au regard de l'alimentation de la population québécoise.

Le Ministère a également pour responsabilité d'exercer une surveillance de toute la chaîne alimentaire aux fins de la protection de la santé publique de même que de l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux.

La mission

« Favoriser une offre alimentaire de qualité et appuyer le développement d'un secteur bioalimentaire prospère et durable contribuant à la vitalité des territoires et à la santé de la population. »

Le libellé de la mission du Ministère s'inspire de la Politique bioalimentaire 2018-2025 – *Alimenter notre monde* (ci-après nommée « Politique bioalimentaire »), coconstruite avec les partenaires du secteur bioalimentaire au cours de la démarche du Sommet sur l'alimentation de novembre 2017. Il donne un signal fort d'intégration de la mise en œuvre de la Politique bioalimentaire dans les activités du Ministère.

La vision

« En synergie avec les partenaires et pour répondre aux besoins des consommateurs, nos compétences au service d'un secteur bioalimentaire engagé à alimenter notre monde. »

Les valeurs

Le Ministère s'appuie sur une déclaration de valeurs plaçant la collaboration, le professionnalisme, la transparence et l'équité au cœur des actions et des services de son personnel.

La clientèle

Les interventions du Ministère touchent une clientèle étendue et diversifiée :

- les citoyens et les consommateurs;
- les entreprises agricoles;
- les pêcheurs et les aquaculteurs;
- les transformateurs alimentaires;
- les distributeurs, les grossistes et les détaillants en alimentation;
- les manipulateurs d'aliments et les restaurateurs;
- les fournisseurs de services à la production;
- les ministères et les organismes gouvernementaux (municipaux, provinciaux, fédéral et international);
- les organismes non gouvernementaux contribuant à la mise en œuvre de sa mission.

Les champs d'activités

Pour remplir sa mission, le Ministère exerce son intervention par du soutien professionnel, de l'appui financier, de la formation ou de l'encadrement légal et réglementaire. Il oriente les politiques, les programmes et les règlements touchant le secteur bioalimentaire, y compris celles et ceux dont l'application est confiée aux organismes sous la responsabilité du ministre.

Ces organismes sont :

- La Financière agricole du Québec (www.fadq.qc.ca);
- la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (www.rmaa.q.gouv.qc.ca);
- la Commission de protection du territoire agricole du Québec (www.cptaq.gouv.qc.ca);
- le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (www.cartv.gouv.qc.ca);
- l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (www.itaq.ca).

Chiffres clés

Chiffres clés	Description
1 418	Nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel
1 082,9 M\$	Dépenses du portefeuille ministériel
20	Directions régionales réparties dans trois réseaux au 31 mars 2022 ¹
35 438	Inspections réalisées au cours de l'exercice 2021-2022 auprès des établissements alimentaires et en santé et bien-être des animaux ²
221,9 M\$	Aides financières versées à des entreprises bioalimentaires en 2021-2022 (en excluant le crédit de taxes foncières agricoles)
145	Ententes de partenariat dans les domaines de la recherche et de l'expertise, de l'inspection, de la formation, de l'appui aux entreprises, de l'agriculture durable et du développement régional en 2021-2022
56	Feuilles de route des partenaires bioalimentaires, gouvernementaux et régionaux du Plan d'action 2018-2023 pour la réussite de la Politique bioalimentaire 2018-2025 – <i>Alimenter notre monde</i>

1. Agriculture et transformation, pêches et aquaculture commerciales, inspections et bien-être animal.

2. Les inspections comprennent celles réalisées par le Ministère et ses mandataires.

1.2 Faits saillants

Un tournant historique pour la formation bioalimentaire : la création de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec

C'est le 1^{er} juillet 2021 qu'est entrée en vigueur la Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ). Assurant son développement à long terme, cette loi permet à l'Institut d'être plus autonome en réduisant les contraintes administratives, notamment dans sa gestion des ressources humaines.

L'ITAQ dispose maintenant d'un cadre institutionnel mieux adapté à sa mission éducative, à l'extérieur de la Loi sur la fonction publique. Cette modification fondamentale vient accentuer la compétitivité de l'Institut. En effet, l'ITAQ, qui succède à l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), fonctionne selon les mêmes règles que celles des autres établissements d'enseignement de niveau collégial qui offrent des programmes de formation semblables.

La création d'un tel organisme apporte plusieurs avantages, dont les suivants :

- Faciliter le recrutement de personnel dont le champ d'expertise cadre avec la mission d'un établissement d'enseignement;
- Favoriser la valorisation des installations de pointe de l'Institut;
- Aider l'Institut à assumer pleinement son mandat national, notamment en facilitant les partenariats et la collaboration avec d'autres établissements d'enseignement dans les régions, partout au Québec.

De nouvelles étapes franchies dans la mise en œuvre du Plan d'agriculture durable

La mise en œuvre du Plan d'agriculture durable 2020-2030 a franchi de nouvelles étapes avec l'ajout de pièces maîtresses qui contribueront à accélérer l'adoption de pratiques agroenvironnementales.

Une des mesures phares a été concrétisée avec le déploiement de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales, qui vise à reconnaître les résultats concrets et mesurables atteints par les producteurs agricoles sur le plan environnemental qui vont au-delà des exigences réglementaires. Plus de 1 800 entreprises agricoles s'y sont inscrites pour la première cohorte et s'engagent sur une période de trois ans à appliquer au moins une pratique agroenvironnementale parmi celles admissibles. L'enveloppe qui appuie cette mesure, et dont l'administration est assurée par La Financière agricole du Québec, a été bonifiée de 29 M\$ en mars 2022 et totalise 85 M\$ pour la période 2021-2027.

Le Plan de mise en œuvre 2021-2025, dans le cadre duquel les parties prenantes se sont engagées dans la mise en place d'actions concrètes qui s'articulent autour de moyens ciblés, soit le transfert de connaissances, l'accompagnement, la sensibilisation, la formation et la reconnaissance, a également été dévoilé. Au cours de la période 2021-2025, 49 engagements de la part de 27 regroupements de producteurs agricoles mobiliseront les partenaires sectoriels. En outre, les plans d'action régionaux, établis sur la même période, ajoutent un ancrage régional et s'arriment au Plan de mise en œuvre. Ils assureront la mobilisation des partenaires régionaux et contribueront à l'atteinte des objectifs du Plan d'agriculture durable par des actions concrètes et adaptées

aux régions. Les projets de transfert de connaissances qui découleront de ces plans seront menés avec les partenaires et seront complémentaires aux pratiques ciblées dans l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales.

Des solutions efficaces apportées par le MAPAQ face à la pandémie de la COVID-19 et autres événements à l'échelle mondiale

Dans le contexte de la pandémie, pour la deuxième année consécutive, le Ministère s'est activé et a participé aux efforts gouvernementaux de sécurité civile à travers sa mission bioalimentaire. En collaborant avec ses partenaires, le Ministère a été actif pour répondre aux enjeux de ses clientèles. Par ailleurs, afin de protéger la population et de limiter les incidences sur la chaîne bioalimentaire, les employés du MAPAQ ont aussi assuré une surveillance sur la scène mondiale, notamment en ce qui concerne la guerre en Ukraine et l'influenza aviaire.

Mobilisation et engagement des partenaires de la Politique bioalimentaire 2018-2025 – *Alimenter notre monde* pour une plus grande autonomie alimentaire

Avec sa vision *Alimenter notre monde*, la Politique bioalimentaire, coconstruite avec les partenaires du secteur, sert d'ancrage pour canaliser les efforts en fonction d'une plus grande autonomie alimentaire du Québec.

Tenue les 20 et 21 mai 2021, la deuxième rencontre annuelle des partenaires de la politique avait comme thème une plus grande autonomie alimentaire. Avec plus de 760 participants en webdiffusion, les deux demi-journées de cette rencontre ont été l'occasion de présenter le bilan des ambitions et des cibles de la Politique bioalimentaire et les contours de l'autonomie alimentaire avec les résultats des mesures mises en place.

Une deuxième édition du Plan d'action pour la réussite de la Politique bioalimentaire a été rendue publique le 16 septembre 2021 avec une mise à jour des 56 feuilles de route des partenaires centrée sur l'autonomie alimentaire et la prospérité de l'économie.

Dans le Plan budgétaire du budget 2022-2023 déposé le 22 mars 2022, le gouvernement a prévu 562 M\$ sur trois ans pour assurer la poursuite d'initiatives dans le cadre de la politique jusqu'en 2025 et pour maintenir l'accélération des investissements pour une plus grande autonomie alimentaire.

Le MAPAQ en action pour l'allègement du fardeau administratif de sa clientèle

Le 9 décembre 2021, la Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif (loi 103) a été sanctionnée. Cette loi modifie, notamment, la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Les changements apportés viennent, entre autres :

- Modifier les critères décisionnels de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en y incluant, notamment, la pratique de l'agriculture selon une diversité de modèles et de projets agricoles viables pouvant nécessiter des superficies variées;
- Autoriser l'agrandissement des installations d'élevage malgré les distances séparatrices applicables pour assurer le respect de normes relatives au bien-être animal, sous certaines conditions;
- Faciliter la concordance des limites ajustées de la zone agricole avec les outils de planification municipaux;
- Renforcer la protection apportée au territoire agricole en prévoyant que seules les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines puissent soumettre une demande d'exclusion à la CPTAQ.

Poursuivant le même objectif d'allègement, le Ministère a également présenté le projet de loi 99 – Loi modifiant principalement la Loi sur les produits alimentaires. Adopté à l'unanimité, le projet a été sanctionné le 6 octobre 2021. Il vise notamment à simplifier et à rendre plus équitable le régime des permis de même qu'à diminuer le fardeau financier et administratif des entreprises dont les activités sont encadrées par un permis du MAPAQ.

Des investissements pour réduire l'insécurité et le gaspillage alimentaire

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a annoncé, le 6 décembre 2021, l'octroi d'une subvention de 3 M\$ aux Banques alimentaires du Québec. Cette somme a permis à l'organisme de poser un diagnostic sur ses besoins en infrastructures et de déployer un nouveau programme d'aide financière pour soutenir les investissements les plus urgents. Ce programme avait pour objectif d'accompagner ses membres dans leurs projets, notamment par des achats d'équipements (réfrigération et congélation) ou des constructions (réaménagements, agrandissements de locaux ou de sites d'entrepôt). La moitié des 32 membres des Banques alimentaires du Québec ont reçu une subvention pour la réalisation de leur projet d'investissement. L'aide financière du gouvernement a permis la réalisation de 16 projets générant des investissements de 26,3 M\$, dont 10,9 M\$ en 2021-2022.

Une première édition du Forum sur l'achat local dans les institutions publiques

À l'automne dernier, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a lancé la toute première édition annuelle du Forum sur l'achat local dans les institutions publiques. Ce fut l'occasion de réaffirmer la volonté du gouvernement de faire de l'achat d'aliments québécois par le milieu institutionnel une priorité. En raison des contraintes liées à la pandémie de la COVID-19, l'événement s'est tenu de manière virtuelle. Il a permis d'échanger sur l'état de l'avancement de la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois, ainsi

que de communiquer publiquement les objectifs, attentes, cibles et pistes pour la réalisation des objectifs du gouvernement à l'égard de l'achat québécois dans les milieux institutionnels de manière à mobiliser les participants.

Réunissant de nombreux partenaires bioalimentaires et gouvernementaux, l'événement a été présenté sous la forme de trois séances distinctes pour les milieux de la santé, de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Il a également servi de plateforme pour la communication et le rayonnement des projets et outils développés au cours des dernières années.

Des investissements pour assurer la pérennité du secteur des pêches et de l'aquaculture

Au cours de l'année 2021-2022, les programmes d'appui financier du secteur des pêcheries et de l'aquaculture commerciales ont généré des investissements d'environ 17,8 M\$. De nombreux investissements ont été effectués par les entreprises du secteur dans des projets d'innovation et pour accroître la mécanisation et l'automatisation de certaines tâches permettant d'améliorer leur productivité et de contrer la pénurie de main-d'œuvre.

De plus, le Ministère est fier d'avoir pu appuyer 23 nouveaux entrepreneurs de la relève dans la réalisation de projets d'établissement dans le secteur de la pêche, et ce, par l'entremise du Programme de soutien à l'achat d'une première entreprise de pêche commerciale 2018-2022. C'est la deuxième année consécutive que le secteur des pêches atteint un tel résultat encourageant, soit presque le double du nombre moyen enregistré entre 2016 et 2020.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

ENJEU 1 : UN SECTEUR BIOALIMENTAIRE DYNAMIQUE À L'ÉCOUTE DES CONSOMMATEURS

Orientation 1 : Répondre aux attentes des consommateurs d'ici et d'ailleurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
Objectif 1 Accroître l'achat d'aliments québécois dans les réseaux d'approvisionnement du Québec	Indicateur 1.1 Proportion des établissements publics québécois visés s'étant donné une cible d'achat d'aliments québécois	45 %	46 %	18
	Indicateur 1.2 Proportion des entreprises bioalimentaires québécoises soutenues ayant un taux de croissance des ventes supérieur à celui du commerce de détail alimentaire du Québec	70 % annuellement	88 %	19

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
Objectif 2 Accroître les ventes des entreprises bioalimentaires sur les marchés extérieurs	Indicateur 2.1 Proportion des entreprises québécoises soutenues ayant un taux de croissance des ventes supérieur à celui des exportations alimentaires québécoises	70 % annuellement	54,8 %	20
Objectif 3 Appuyer la responsabilisation des établissements alimentaires dans la maîtrise des risques sanitaires	Indicateur 3.1 Proportion des établissements alimentaires qui maîtrisent les risques sanitaires	95 % annuellement	97,2 %	21
Objectif 4 Soutenir l'offre québécoise d'aliments transformés de qualité	Indicateur 4.1 Nombre cumulé d'établissements de transformation alimentaire québécois appuyés pour la mise en place ou l'amélioration de leur système de contrôle et de gestion de la qualité	150	233	22
	Indicateur 4.2 Nombre cumulé de projets réalisés par les entreprises et les organismes soutenus pour augmenter la disponibilité d'aliments transformés à caractère santé	90	117	23

Orientation 2 : Soutenir les entrepreneurs et les partenaires du secteur

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
Objectif 5 Accroître l'investissement dans les entreprises bioalimentaires	Indicateur 5.1 Investissements cumulés générés par les entreprises agricoles, aquacoles, de pêches et de transformation alimentaire à la suite du soutien du Ministère	1,5 G\$	1,9 G\$	24
Objectif 6 Stimuler la recherche et l'innovation comme levier du développement du secteur bioalimentaire	Indicateur 6.1 Investissements cumulés en recherche et innovation générés à la suite du soutien du Ministère	200 M\$	287,0 M\$	25
Objectif 7 Accompagner les entreprises dans le développement de leur prospérité et de leur durabilité	Indicateur 7.1 Proportion des entreprises agricoles et agroalimentaires accompagnées bénéficiant de services-conseils diversifiés	20 % (de 2018 à 2022)	16,5 % (de 2018 à 2022)	26
Objectif 8³ Former une main-d'œuvre qualifiée pour les employeurs du secteur bioalimentaire	Indicateur 8.1 Taux de diplomation après cinq ans de l'Institut de technologie agroalimentaire	Taux annuel supérieur à celui de 55,5 % de la cohorte de 2012	S.O.	27
Objectif 9 Contribuer à l'atténuation de la rareté de la main-d'œuvre dans le secteur bioalimentaire	Indicateur 9.1 Taux d'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre des entreprises de transformation alimentaire et des activités de production végétale appuyées par le Ministère	Transformation alimentaire : 30 % ou plus	55,3 %	28
		Production végétale : 50 % ou plus	60,7 %	28

3. Retrait de cet objectif pour les années 2021-2022 et 2022-2023 en raison de l'adoption de la Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ) le 10 mars 2021.

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
Objectif 10 Soutenir la relève entrepreneuriale dans le démarrage et l'acquisition d'entreprises dans les secteurs agricole et de la capture	Indicateur 10.1 Nombre d'entrepreneurs de la relève soutenus dans la réalisation de leur projet d'établissement	680	962	29
Objectif 11 Soutenir la croissance du secteur biologique	Indicateur 11.1 Superficies en production biologique	114 000 ha	113 267 ha	30
Objectif 12 Appuyer la responsabilisation des éleveurs dans l'implantation des bonnes pratiques reconnues en matière de santé et de bien-être des animaux	Indicateur 12.1 Taux cumulé d'accroissement des visites zoosanitaires de prévention en matière de santé et de bien-être des animaux	70 %	113 %	31
Objectif 13 Renforcer l'accompagnement permettant l'adoption de pratiques durables par les entreprises agricoles	Indicateur 13.1 Taux cumulé d'accroissement des entreprises agricoles accompagnées dans la mise en place des pratiques durables	15 %	11,9 %	32
Objectif 14 Appuyer la mobilisation des partenaires des territoires autour des priorités de développement du secteur bioalimentaire	Indicateur 14.1 Proportion des MRC participant à une entente de concertation ou de développement du secteur bioalimentaire	90 %	90 %	33

ENJEU 2 : UNE ORGANISATION ADAPTÉE À UN ENVIRONNEMENT D’AFFAIRES ÉVOLUTIF

Orientation 3 : Renforcer la cohésion et la performance organisationnelles

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
Objectif 15 Maintenir un haut niveau de satisfaction de la clientèle à l’égard de la prestation de services	Indicateur 15.1 Taux de satisfaction à l’égard de la prestation de services par segment de clientèle	Aucun sondage prévu pour 2021-2022	S.O.	34
Objectif 16 Réduire le coût des formalités réglementaires et administratives	Indicateur 16.1 Taux de réduction du coût des formalités réglementaires et administratives	D’ici 2022-2023 : Commerce de détail et restauration : 20 % Enregistrement des exploitations agricoles : 20 % Crédit de taxes foncières agricoles : 40 %	20,4 % 39,9 % 29,2 %	35
Objectif 17 Offrir un milieu de travail sain, stimulant et favorisant le développement des compétences du personnel	Indicateur 17.1 Indice de qualité de vie au travail	Note globale de 3,95/5	Note globale de 4,00/5	37
Objectif 18 Hausser l’utilisation des outils numériques par la clientèle	Indicateur 18.1 Proportion de transactions effectuées au moyen de la prestation électronique pour les services visés	45 %	48 %	38

Résultats détaillés 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

ENJEU 1 : UN SECTEUR BIOALIMENTAIRE DYNAMIQUE À L'ÉCOUTE DES CONSOMMATEURS

Orientation 1 : Répondre aux attentes des consommateurs d'ici et d'ailleurs

OBJECTIF 1 : ACCROÎTRE L'ACHAT D'ALIMENTS QUÉBÉCOIS DANS LES RÉSEAUX D'APPROVISIONNEMENT DU QUÉBEC

Contexte lié à l'objectif :

L'achat d'aliments québécois est un vecteur de retombées économiques. Que ce soit dans les réseaux du détail et de la restauration, le milieu institutionnel ou les marchés de proximité, les consommateurs et les acheteurs professionnels ont accès à un vaste choix de produits bioalimentaires. Les entreprises bioalimentaires qui produisent ou transforment des produits doivent faire face à une concurrence féroce.

La place occupée par les aliments québécois dans les établissements publics est une priorité pour le Ministère et le gouvernement. La définition de cibles d'achat local est nécessaire pour signifier des attentes envers les responsables des approvisionnements alimentaires des établissements publics québécois.

La Politique bioalimentaire renforce l'engagement du gouvernement dans l'accroissement, par le milieu institutionnel, de l'achat d'aliments québécois frais, de bonne qualité nutritive et écoresponsables. Le Ministère entend ainsi mettre en place un cadre stratégique gouvernemental pour l'accroissement des achats d'aliments québécois dans le milieu institutionnel, dont la vision est de faire en sorte que, d'ici 2025, tous les établissements publics québécois se dotent d'une cible d'achat d'aliments québécois. Cet objectif sera réalisé dans le respect des lois, des règlements et des accords commerciaux en vigueur sur les marchés publics auxquels le Québec s'est déclaré lié. D'ici 2022-2023, il est prévu qu'une proportion de 85 % des établissements publics visés faisant partie du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que de celui de l'éducation et de l'enseignement supérieur se dotent d'une cible d'achat local.

Indicateur 1.1 : Proportion des établissements publics québécois visés s'étant donné une cible d'achat d'aliments québécois

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Mesure initiale	10 %	45 %	85 %
Résultats	3,8 % (Atteinte)	10 % (Atteinte)	46 % (Atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Au 31 mars 2022, 632 établissements publics visés s'étaient dotés d'une cible d'achat. Il est à noter que le nombre d'établissements publics visés a été revu, passant de 1 310 à 1 375, afin de tenir compte des écoles primaires et secondaires qui ont été ciblées par l'entremise de projets effectués avec nos partenaires.

Depuis le lancement de la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois, de nombreuses initiatives ont pris forme, accentuant la mobilisation de partenaires. Le Service d'accompagnement pour une alimentation locale dans les institutions publiques par l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), le programme Aliments du Québec au menu – Institution et l'appel de projets 100° | *Pour des aliments québécois dans nos écoles* ont permis, au cours de la dernière année, d'accroître l'achat d'aliments québécois par les institutions publiques en les engageant dans la détermination d'une cible à cet égard.

Indicateur 1.2 : Proportion des entreprises bioalimentaires québécoises soutenues ayant un taux de croissance des ventes supérieur à celui du commerce de détail alimentaire du Québec

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	70 % annuellement	70 % annuellement	70 % annuellement	70 % annuellement
Résultats	67 % (Non atteinte)	Résultats non valides (COVID-19)	88 % (Atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En 2021-2022, selon une enquête menée auprès des entreprises soutenues par les programmes Proximité et Accès aux marchés (PAM), dont le projet de commercialisation est terminé depuis au moins 12 mois, 88 % des entreprises ayant répondu ont atteint la cible.

La croissance des ventes au Québec des entreprises ciblées était alors comparée à la croissance des ventes des magasins d'alimentation dans la province. Cette croissance a été de 2,15 % en 2021.

Des travaux ont été effectués au cours de l'année 2021-2022 afin de vérifier la méthodologie et le référentiel de calcul de cet indicateur en fonction du contexte. Ces travaux ont mené à des modifications au format du questionnaire soumis aux entreprises.

OBJECTIF 2 : ACCROÎTRE LES VENTES DES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES SUR LES MARCHÉS EXTÉRIEURS

Contexte lié à l'objectif :

L'exportation est également un vecteur stratégique pour l'industrie bioalimentaire québécoise. Une augmentation des exportations a des effets structurants sur l'économie ainsi que sur les niveaux de croissance, d'emploi et d'investissement.

L'accroissement de la demande alimentaire mondiale présente des occasions d'affaires pour les entreprises bioalimentaires québécoises. Les accords et ententes de commerce en vigueur et à venir, dont l'Accord de commerce Canada-États-Unis-Mexique, offrent également des occasions d'affaires, tout en apportant des défis à relever en matière de commercialisation.

Pour atteindre la cible de la Politique bioalimentaire qui est de porter à 14 G\$, d'ici 2025, les exportations bioalimentaires, le Ministère entend maintenir sa gamme de services aux entreprises bioalimentaires, qui allie les activités de maillage et les rencontres d'acheteurs internationaux à la diffusion d'information stratégique, et poursuivre son soutien financier pour faciliter les démarches de ces entreprises en matière de commercialisation à l'étranger.

Indicateur 2.1 : Proportion des entreprises québécoises soutenues ayant un taux de croissance des ventes supérieur à celui des exportations alimentaires québécoises

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	70 % annuellement	70 % annuellement	70 % annuellement	70 % annuellement
Résultats	88,5 % (Atteinte)	Résultats non valides (COVID-19)	54,8 % (Non atteinte) (COVID-19)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En 2021-2022, selon une enquête menée auprès des entreprises bioalimentaires québécoises soutenues par le programme Soutien aux exportations bioalimentaires (SEB), dont le projet de commercialisation est terminé depuis au moins 12 mois, 54,8 % des entreprises ayant répondu ont atteint la cible. Au cours de l'année 2021-2022, les entreprises bioalimentaires québécoises subissaient encore les aléas de la COVID-19, tels que les voyages limités et les salons commerciaux annulés.

La croissance des ventes à l'exportation des entreprises ciblées était alors comparée à la croissance totale des exportations bioalimentaires. Cette croissance a été de 4,06 % en 2021.

Par ailleurs, des travaux ont été effectués au cours de l'année 2021-2022 afin de vérifier la méthodologie et le référentiel de calcul de cet indicateur en fonction du contexte. Ces travaux ont mené à des modifications au format du questionnaire soumis aux entreprises.

Afin de favoriser l'atteinte de la cible en 2022-2023, le MAPAQ lancera le volet Projets majeurs à l'international du SEB. Ce volet agira comme un levier auprès des grandes entreprises qui souhaitent se concentrer sur un territoire déterminé, dans l'optique de soutenir et d'accélérer la croissance des exportations des entreprises bioalimentaires.

OBJECTIF 3 : APPUYER LA RESPONSABILISATION DES ÉTABLISSEMENTS ALIMENTAIRES DANS LA MAÎTRISE DES RISQUES SANITAIRES

Contexte lié à l'objectif :

La sécurité alimentaire et la maîtrise des risques sanitaires sont des responsabilités qui incombent à tous les intervenants de la chaîne bioalimentaire, y compris les consommateurs, et qui revêtent une importance capitale pour le Ministère. L'inspection des établissements alimentaires permet de surveiller et d'améliorer leur degré de responsabilisation à cet égard. Le Ministère entend maintenir un haut niveau de sécurité en ce qui concerne les aliments et exercer une surveillance soutenue auprès des établissements alimentaires pour qu'ils maîtrisent les risques sanitaires et les maintiennent à un niveau de 95 % ou plus chaque année.

Indicateur 3.1 : Proportion des établissements alimentaires qui maîtrisent les risques sanitaires

(mesure de départ : 96 % en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	95 % annuellement	95 % annuellement	95 % annuellement	95 % annuellement
Résultats	96,9 % (Atteinte)	97,1 % (Atteinte)	97,2 % (Atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Les résultats obtenus sont à la mesure des efforts concertés et soutenus, autant du gouvernement que des établissements alimentaires, quant à la maîtrise des risques sanitaires. L'inspection des établissements alimentaires sert à surveiller et à améliorer le niveau de responsabilisation des entreprises.

La démarche du Ministère en matière d'inspection repose sur des méthodes d'enquête et de surveillance planifiées en fonction de la maîtrise des risques sanitaires d'un établissement. Cette démarche permet au Ministère de concentrer les efforts là où ils sont davantage requis, favorisant des gains d'efficacité.

OBJECTIF 4 : SOUTENIR L'OFFRE QUÉBÉCOISE D'ALIMENTS TRANSFORMÉS DE QUALITÉ

Contexte lié à l'objectif :

Pour accéder aux marchés, les détaillants et les distributeurs exigent des entreprises de transformation alimentaire qu'elles détiennent des certifications attestant la salubrité de leurs aliments. Ces certifications incitent les entreprises à investir dans de nouveaux équipements ainsi que dans l'adaptation de leurs locaux et à modifier la gestion de leurs opérations. Ainsi, les transformateurs alimentaires québécois sont de plus en plus nombreux à vouloir mettre en place des systèmes de contrôle et de gestion de la qualité basés, notamment, sur la méthode d'analyse des dangers et de maîtrise des points critiques (HACCP) ou reconnus par l'Initiative mondiale de la sécurité alimentaire (Global Food Safety Initiative [GFSI]). En plus de rassurer les acheteurs, ces systèmes permettent de mieux contrôler les procédés de fabrication de même que les risques, et ils favorisent la réduction des pertes, entraînant ainsi un gain de productivité.

Le Ministère s'est engagé à aider les établissements de transformation alimentaire du Québec à mettre en place ou à améliorer les systèmes de contrôle et de gestion de la qualité qui contribuent à percer de nouveaux marchés et à favoriser la croissance sur les marchés. Le Ministère vise à faire passer de 34 en 2018-2019 à 200 en 2022-2023 le nombre d'établissements de transformation alimentaire appuyés dans la mise en place ou dans l'amélioration de leur système de contrôle et de gestion de la qualité.

Indicateur 4.1 : Nombre cumulé d'établissements de transformation alimentaire québécois appuyés pour la mise en place ou l'amélioration de leur système de contrôle et de gestion de la qualité

(mesure de départ : 34 en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	70	110	150	200
Résultats cumulatifs	73 (Atteinte)	144 (Atteinte)	233 (Atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La cible visée de 150 projets est atteinte pour l'année 2021-2022 avec un total cumulatif de 233 projets. Le Ministère a soutenu financièrement 89 nouveaux projets dans les établissements de transformation alimentaire québécois pour la mise en place ou l'amélioration de leur système de contrôle et de gestion de la qualité.

Pour le secteur de la transformation alimentaire, d'une part, 81 nouveaux projets proviennent du programme Transformation alimentaire : robotisation et systèmes de qualité (PTA), sous-volet 2.2, et, d'autre part, deux nouveaux projets ont été soutenus par le Programme d'appui aux fromageries (PAF), sous-volet 1.2, pour un total de 83 projets en 2021-2022.

Pour le secteur des pêches et de l'aquaculture, six projets ont eu lieu dans le cadre du sous-volet 2.2 : Renforcement de la sécurité sanitaire des aliments du Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales (PAFDSPAC).

Indicateur 4.2 : Nombre cumulé de projets réalisés par les entreprises et les organismes soutenus pour augmenter la disponibilité d'aliments transformés à caractère santé

(mesure de départ : 8 en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	50	70	90	110
Résultats cumulatifs	51 (Atteinte)	87 (Atteinte)	117 (Atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La cible visée de 90 projets est atteinte pour l'année 2021-2022 avec un total cumulatif de 117 projets. Le Ministère a soutenu financièrement 30 nouveaux projets pour augmenter la disponibilité d'aliments transformés à caractère santé en 2021-2022.

Le programme Alimentation santé 2018-2021 a permis d'appuyer 27 nouveaux projets. Parmi ces nouvelles initiatives, sept projets ont été financés par l'entremise du volet 1, 16 projets par le volet 2 et quatre projets par le volet 3 du programme.

Également, trois ententes ont permis de réaliser de nouvelles initiatives en lien avec la cible. Ces ententes avaient pour objectifs, notamment :

- de valoriser des entreprises bioalimentaires et les aliments de bonne qualité nutritive;
- d'accompagner l'industrie dans les stratégies d'amélioration de la qualité nutritive des aliments transformés au Québec en tenant compte des enjeux liés à l'emballage écoresponsable et de la salubrité des aliments;
- d'accompagner l'industrie en intégrant les ressources étudiantes dans le projet d'innovation d'entreprises, notamment dans les projets de développement d'aliments de bonne qualité nutritive.

Orientation 2 : Soutenir les entrepreneurs et les partenaires du secteur

OBJECTIF 5 : ACCROÎTRE L'INVESTISSEMENT DANS LES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES

Contexte lié à l'objectif :

La Politique bioalimentaire vise 15 G\$ d'investissements par les entreprises agricoles, aquacoles, de pêches et de transformation alimentaire, d'ici 2025. De plus, le gouvernement a signifié sa volonté de stimuler les investissements dans le secteur bioalimentaire en y consacrant des sommes substantielles lors des annonces des discours sur les budgets 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, dont plus récemment la mise en place d'une enveloppe d'investissement agricole et agroalimentaire, à laquelle s'ajoute le Fonds des pêches du Québec 2019-2024.

Indicateur 5.1 : Investissements cumulés générés par les entreprises agricoles, aquacoles, de pêches et de transformation alimentaire à la suite du soutien du Ministère

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	0,5 G\$	1 G\$	1,5 G\$	1,8 G\$
Résultats cumulatifs	0,7 G\$ (Atteinte)	1,2 G\$ (Atteinte)	1,9 G\$ (Atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En 2021-2022, les investissements cumulatifs générés ont atteint la cible fixée à 1,5 G\$. Au total, les programmes du Ministère ont soutenu des investissements de plus de 1,9 G\$ et ceux-ci sont répartis comme suit pour les trois secteurs bioalimentaires :

- Agricole : 954,9 M\$;
- Pêcheries et aquaculture : 56,6 M\$;
- Transformation alimentaire : 889,4 M\$.

Dans le secteur de la production agricole, des déboursés plus importants ont été octroyés en 2021-2022 par le biais du Programme de soutien pour le développement des entreprises serricoles, de l'Initiative ministérielle pour le développement des serres et des grands tunnels ainsi que de l'Initiative ministérielle « Productivité végétale » (IPV).

Les aides financières octroyées par les programmes d'investissements du secteur des pêcheries et de l'aquaculture commerciales ont généré plus d'investissements que prévu. De nombreux investissements ont été effectués par les entreprises du secteur pour accroître la mécanisation de certaines tâches permettant d'améliorer leur productivité et de contrer la rareté de main-d'œuvre.

Les investissements générés en transformation alimentaire ont été encore une fois supérieurs à ce qui était attendu. Cette performance est principalement attribuable à la reconduction du plus important programme de ce secteur, soit le programme Transformation alimentaire : robotisation et systèmes de qualité.

OBJECTIF 6 : STIMULER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION COMME LEVIER DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Contexte lié à l'objectif :

L'appui des activités de recherche et d'innovation s'avère essentiel au développement du bioalimentaire, tant pour accroître la compétitivité des entreprises que pour satisfaire les attentes des marchés ou pour répondre aux enjeux sociétaux en proposant des solutions novatrices. Le financement concerté de projets structurants par plusieurs partenaires permet de soutenir des initiatives de plus grande envergure et de faire en sorte que le transfert des connaissances soit plus efficace lorsque ceux-ci sont impliqués. Les organismes, les établissements de recherche et les entreprises bénéficiant de l'aide du Ministère génèrent, avec la contribution de partenaires privés ou de fonds subventionnaires, de l'investissement dans le développement des technologies et des connaissances au bénéfice du secteur bioalimentaire.

Indicateur 6.1 : Investissements cumulés en recherche et innovation générés à la suite du soutien du Ministère

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	75 M\$	140 M\$	200 M\$	275 M\$
Résultats cumulatifs	90,8 M\$ (Atteinte)	171,3 M\$ (Atteinte)	287,0 M\$ (Atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En 2021-2022, le milieu de la recherche et de l'innovation du secteur bioalimentaire a généré 287 M\$ d'investissements cumulés à la suite du soutien du MAPAQ. Les résultats ont permis au Ministère de dépasser la cible de plus de 87 M\$, principalement grâce au financement de 105 nouveaux projets de recherche et d'innovation, de trois chaires de recherche et de leadership en enseignement, de trois projets d'envergure et à un investissement de 10 M\$ découlant de l'entente avec le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies. Une hausse des investissements de plus de 8,1 M\$ a également été constatée au sein des centres de recherche et d'expertise soutenus par le MAPAQ.

OBJECTIF 7 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LEUR PROSPÉRITÉ ET DE LEUR DURABILITÉ

Contexte lié à l'objectif :

Les entreprises doivent adapter non seulement leurs pratiques, mais également l'ensemble de leurs fonctions entrepreneuriales en vue d'assurer leur pérennité et leur rentabilité. L'utilisation de services-conseils par les entrepreneurs agricoles et agroalimentaires a notamment pour but de renforcer leur capacité à s'adapter à leur environnement d'affaires et aux attentes sociétales.

Des efforts sont consentis pour accroître la proportion d'entreprises accompagnées qui bénéficient de services-conseils diversifiés d'ici 2019-2023. Un service-conseil est considéré comme diversifié lorsqu'au moins trois des quatre domaines d'intervention suivants sont utilisés par les entreprises : les techniques, l'agroenvironnement, la valeur ajoutée et la gestion.

Indicateur 7.1 : Proportion d'entreprises agricoles et agroalimentaires accompagnées bénéficiant de services-conseils diversifiés

(mesure de départ : 14,7 % de 2015-2016 à 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	17 % (de 2016-2017 à 2019-2020)	17 % (de 2017-2018 à 2020-2021)	20 % (de 2018-2019 à 2021-2022)	23 % (de 2019-2020 à 2022-2023)
Résultats	14,3 % (Non atteinte) (COVID-19)	14,2 % (Non atteinte) (COVID-19)	16,5 % (Non atteinte) (COVID-19)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2022, une proportion de 16,5 % des entreprises participant au Programme services-conseils (PSC) a bénéficié de services-conseils diversifiés, ce qui porte le résultat sous la cible visée. Les déplacements chez les producteurs étant limités à cause de la COVID-19, cela a constitué un frein à la continuité des services-conseils.

Ainsi, 16 372 entreprises agricoles ont utilisé des services-conseils dans le cadre du PSC. De ce nombre, 2 705 entreprises ont utilisé des services dans trois domaines d'intervention ou plus.

En 2021-2022, la Coordination des services-conseils (CSC), à titre de mandataire du MAPAQ, a procédé à la mise en place du répertoire des dispensateurs lors du renouvellement des ententes d'admissibilité de ceux-ci.

Afin de favoriser l'atteinte de la cible en 2022-2023, la CSC a procédé en 2022 à l'embauche d'une firme de communication ayant pour mandat d'élaborer une stratégie marketing pour promouvoir le répertoire des dispensateurs, les réseaux Agriconseils et la multidisciplinarité des partenaires des réseaux. Les travaux de mise en œuvre ont débuté en 2022.

De plus, le répertoire sera accessible en 2022 via une plateforme digitale permettant de mettre en relation les clients et les professionnels. Ainsi, le client pourra trouver, selon ses besoins, les dispensateurs habilités à offrir des services dans un ou plusieurs domaines d'intervention disponibles au PSC.

OBJECTIF 8 : FORMER UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE POUR LES EMPLOYEURS DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Contexte lié à l'objectif :

Le secteur bioalimentaire a besoin d'une main-d'œuvre qualifiée et en nombre suffisant pour demeurer concurrentiel, notamment dans un contexte de changements importants sur le plan des accords commerciaux internationaux. La formation de la main-d'œuvre est donc un élément clé de la réussite des entreprises. Le Ministère tire avantage d'un levier d'intervention dont peu de ministères disposent pour agir sur la formation de la main-d'œuvre du secteur bioalimentaire : l'Institut de technologie agroalimentaire, dont les programmes sont entièrement consacrés à l'agroalimentaire. Dans le contexte actuel de rareté de la main-d'œuvre, l'Institut de technologie agroalimentaire entend améliorer le taux de diplomation de sa clientèle en formation initiale.

Indicateur 8.1 : Taux de diplomation après cinq ans de l'Institut de technologie agroalimentaire

(mesure de départ : 55,5 % en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Taux annuel supérieur à celui de 55,5 % de la cohorte de 2012	Taux annuel supérieur à celui de 55,5 % de la cohorte de 2012	Taux annuel supérieur à celui de 55,5 % de la cohorte de 2012	Taux annuel supérieur à celui de 55,5 % de la cohorte de 2012
Résultats	56,9 % (Atteinte)	61,4 % (Atteinte)	S.O.	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le 10 mars 2021, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité la Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ), transformant l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) en organisme autonome avec un cadre institutionnel mieux adapté à sa mission éducative. L'ITAQ présentera sa propre reddition de comptes annuelle selon les dispositions législatives qui s'appliquent à son statut.

OBJECTIF 9 : CONTRIBUER À L'ATTÉNUATION DE LA RARETÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Contexte lié à l'objectif :

Lors des consultations menées dans le cadre du Sommet sur l'alimentation, ainsi qu'auprès des entreprises du secteur bioalimentaire, deux enjeux ont été soulevés : la productivité et la rareté de la main-d'œuvre. L'automatisation et la robotisation peuvent pallier ces enjeux, notamment dans les entreprises de transformation alimentaire. Le Ministère compte donner la priorité aux interventions dans ce secteur en soutenant la réalisation de projets de transformateurs québécois dans l'automatisation, la robotisation et l'implantation de nouvelles technologies, dans le but d'accroître la productivité de leur main-d'œuvre, de réduire leur charge d'exploitation et de faire face à l'accroissement de la concurrence découlant des accords et ententes de commerce.

Indicateur 9.1 : Taux d'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre des entreprises de transformation alimentaire et des activités de production végétale appuyées par le Ministère

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	+ 30 % annuellement en transformation alimentaire + 50 % annuellement en production végétale	+ 30 % annuellement en transformation alimentaire + 50 % annuellement en production végétale	+ 30 % annuellement en transformation alimentaire + 50 % annuellement en production végétale	+ 30 % annuellement en transformation alimentaire + 50 % annuellement en production végétale
Résultats	43,5 % en transformation alimentaire (Atteinte) S.O.	70,5 % en transformation alimentaire (Atteinte) 58,6 % en production végétale (Atteinte)	55,3 % en transformation alimentaire (Atteinte) 60,7 % en production végétale (Atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Transformation alimentaire

En 2021-2022, 213 projets ont été appuyés dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme Transformation alimentaire : robotisation et systèmes de qualité, pour une moyenne d'augmentation de 55,3 % du chiffre d'affaires par emploi. La cible de 30 % d'augmentation est donc atteinte.

Production végétale

Le programme Initiative ministérielle « Productivité végétale » a permis le financement de 1 607 projets d'investissements générant une augmentation moyenne du taux de productivité de la main-d'œuvre des activités de production végétale de 60,7 %. La cible de 50 % d'augmentation est donc atteinte.

OBJECTIF 10 : SOUTENIR LA RELÈVE ENTREPRENEURIALE DANS LE DÉMARRAGE ET L'ACQUISITION D'ENTREPRISES DANS LES SECTEURS AGRICOLE ET DE LA CAPTURE

Contexte lié à l'objectif :

Le secteur bioalimentaire n'échappe pas au phénomène démographique de vieillissement de la population québécoise. L'avenir de ce secteur passe nécessairement par une relève suffisante et bien formée ainsi que par l'accompagnement des nouveaux entrepreneurs. Le Ministère accompagne les jeunes entrepreneurs agricoles et les jeunes pêcheurs dans leur projet d'établissement.

Indicateur 10.1 : Nombre d'entrepreneurs de la relève soutenus dans la réalisation de leur projet d'établissement

(mesure de départ : 442 en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	470	660	680	700
Résultats	646 (Atteinte)	827 (Atteinte)	962 (Atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En 2021-2022, 962 entrepreneurs de la relève ont été soutenus dans la réalisation de leur projet d'établissement, soit 939 pour le secteur agricole et 23 pour le secteur de la pêche (capture).

En ce qui concerne l'agriculture, l'atteinte de la cible s'explique une nouvelle fois par la hausse d'un engouement pour le secteur, résultant du contexte pandémique et de la transmission d'infolettres permettant de mieux outiller les conseillers et la relève agricole dans la réalisation des projets. Cela a entraîné une augmentation des demandes déposées au programme Territoires : relève, entrepreneuriat et entreprises de petite taille en 2021-2022. Les conseillers ont maintenu leurs efforts constants dans l'accompagnement des jeunes entrepreneurs qui démarrent leurs activités en les aidant à bien ficeler leur projet et en les orientant vers d'autres professionnels, selon le besoin, et d'autres programmes disponibles.

Le Ministère a appuyé 23 entrepreneurs de la relève dans la réalisation de projets d'établissement dans le secteur de la pêche, et ce, par l'entremise du Programme de soutien à l'achat d'une première entreprise de pêche commerciale 2018-2022. Cela peut être attribuable, notamment pour le homard, à une augmentation, au cours des dernières années, des volumes et des prix au débarquement pour les régions maritimes, qui constitue un incitatif intéressant pour les jeunes pêcheurs souhaitant acquérir des entreprises rentables. Dans ce contexte, le Programme du Ministère est venu appuyer les nouveaux acquéreurs dans la réalisation de leurs projets.

OBJECTIF 11 : SOUTENIR LA CROISSANCE DU SECTEUR BIOLOGIQUE

Contexte lié à l'objectif :

Le marché des aliments biologiques est en pleine expansion. Les produits biologiques répondent aux préoccupations grandissantes des consommateurs en matière de protection de l'environnement, de santé, de bien-être animal et d'approvisionnement local. Toutefois, dans plusieurs catégories de produits, l'offre québécoise d'aliments biologiques n'est pas suffisante pour répondre à la demande croissante des consommateurs et des transformateurs.

La Politique bioalimentaire comporte une cible qui consiste à doubler la superficie en production biologique au cours de la période 2016-2025 pour atteindre 98 000 hectares (ha). Avec des superficies de 98 407 hectares en 2019, cette cible a été atteinte avant 2025. D'ailleurs, à la rencontre annuelle des partenaires de la Politique bioalimentaire, qui s'est tenue le 31 mai 2019, il a été convenu de réviser la cible en 2020. En effet, le Ministère projette une croissance qui atteindrait 121 000 hectares à l'horizon 2022.

Indicateur 11.1 : Superficies en production biologique

(mesure de départ : 84 985 ha en 2018)

	2019	2020	2021	2022
Cibles	100 000 ha	107 000 ha	114 000 ha	121 000 ha
Résultats	98 407 ha (Non atteinte)	108 748 ⁴ ha (Atteinte)	113 267 ha (Non atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2021

En 2021, les superficies en production biologique ont atteint 113 267 ha, soit un écart 0,6 % par rapport à la cible établie. Le secteur biologique a connu une croissance très marquée entre 2016 et 2020. Cette croissance se poursuit, mais à un rythme moindre que par les années antérieures. De plus, en raison d'enjeux phytosanitaires et de mise en marché, certaines entreprises ont abandonné la certification biologique, ce qui se traduit par un retrait de superficies en production biologique.

Afin de favoriser l'atteinte de la cible en 2022, le Ministère offre différentes mesures d'appui aux entreprises en conversion et en production biologique, dont le Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique qui a été prolongé jusqu'au 31 mars 2023. Une réflexion est en cours pour renouveler l'appui au secteur biologique de façon à répondre le plus adéquatement possible aux enjeux auxquels il fait face actuellement.

4. Résultat révisé à la suite de l'obtention de données en septembre 2022

OBJECTIF 12 : APPUYER LA RESPONSABILISATION DES ÉLEVEURS DANS L'IMPLANTATION DES BONNES PRATIQUES RECONNUES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Contexte lié à l'objectif :

Les préoccupations et les enjeux relatifs à la santé et au bien-être des animaux sont grandissants et influent simultanément sur la santé humaine, les exigences en matière de commerce, la rentabilité des entreprises et le choix des consommateurs. La mondialisation des marchés de même que les changements climatiques et démographiques accentuent la pression sur le statut sanitaire des élevages québécois. Pour permettre d'y faire face, des outils efficaces de surveillance, de prévention et de contrôle des maladies doivent être développés pour assurer à l'industrie une pérennité et une stabilité économiques. Par ailleurs, les nouvelles préoccupations des consommateurs exigent que les interventions publiques soient davantage axées sur les enjeux fondamentaux que sont notamment le bien-être des animaux et l'antibiorésistance⁵.

Plusieurs interventions du Ministère portent sur l'amélioration durable de la santé et du bien-être des animaux. Il mise, notamment, sur la responsabilisation des producteurs par une plus grande sensibilisation et par un accompagnement structuré dans l'adoption de pratiques recommandées en matière de prévention et de contrôle, y compris la biosécurité, l'utilisation judicieuse des médicaments et le maintien du bien-être des animaux.

Indicateur 12.1 : Taux cumulé d'accroissement des visites zoosanitaires de prévention en matière de santé et de bien-être des animaux

(mesure de départ : 7 619 visites au 31 mars 2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	10 %	50 %	70 %	100 %
Résultats cumulatifs	43 % (Atteinte)	78 % (Atteinte)	113 % (Atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2022, 8 583 visites ont été réalisées dans les secteurs des bovins, des porcins, des petits ruminants, des abeilles et des poissons d'élevage, ce qui correspond à un accroissement de 113 % de la situation de départ, établie à 7 619 visites.

5. Selon le Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé, « l'antibiorésistance désigne la capacité d'un micro-organisme à résister aux effets des antibiotiques » (page 44).

OBJECTIF 13 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT PERMETTANT L'ADOPTION DE PRATIQUES DURABLES PAR LES ENTREPRISES AGRICOLES

Contexte lié à l'objectif :

Comme dans la plupart des pays, l'évolution de l'agriculture visant l'intensification de la production agricole par rapport aux facteurs de production (eau, sol) et le recours aux intrants (pesticides, fertilisants) ont contribué à accroître l'empreinte environnementale du secteur agricole. Les efforts portant sur l'adoption de pratiques agricoles durables par les entreprises, telles que l'utilisation rationnelle et judicieuse des pesticides ou les pratiques permettant le maintien de la santé et la conservation des sols, constituent des pierres d'assise des interventions en agriculture durable. De plus, pour répondre aux préoccupations sociétales dans ce domaine, le secteur agricole doit aussi accroître l'adoption de pratiques durables, notamment pour contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements climatiques.

Indicateur 13.1 : Taux cumulé d'accroissement des entreprises agricoles accompagnées dans la mise en place des pratiques durables

(mesure de départ : 7 522⁶ entreprises en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	5 %	10 %	15 %	20 %
Résultats cumulatifs	5,1 % (Atteinte)	8,8 % (Non atteinte) (COVID-19)	11,9 % (Non atteinte) (COVID-19)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En 2021-2022, le taux cumulé d'accroissement de 11,9 % est un résultat en deçà de la cible de 15 % qui peut s'expliquer, comme ce fut le cas l'année précédente, par le contexte de la pandémie de COVID-19. En effet, les déplacements chez les producteurs étant limités, cela a constitué un frein à la continuité des services-conseils visant l'accompagnement des entreprises agricoles.

Afin de favoriser l'atteinte de la cible en 2022-2023, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'agriculture durable 2020-2030, l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales, déployée en février 2022, est une nouvelle mesure incitative qui contribuera à la mise en place de pratiques durables et qui stimulera la demande de services-conseils dans ce domaine pour les années suivantes.

6. La mesure de départ publiée jusqu'à maintenant était inexacte en raison d'une erreur lors de la saisie des données.

OBJECTIF 14 : APPUYER LA MOBILISATION DES PARTENAIRES DES TERRITOIRES AUTOUR DES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Contexte lié à l'objectif :

À l'échelle régionale, les exercices de planification du secteur bioalimentaire prennent généralement appui sur les plans de développement de la zone agricole en donnant la priorité aux actions communes. Cette démarche de planification a permis de constater certains enjeux communs à plusieurs municipalités régionales de comté (MRC), pour lesquels la mise en œuvre d'actions pouvait être transférée à une échelle territoriale différente.

Une démarche de planification concertée, telle qu'une entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire, mène à l'établissement d'une vision partagée par différents acteurs et à la détermination d'axes d'intervention servant de base aux échanges et permettant de donner la priorité aux actions cohérentes à mettre en avant. Le travail en synergie et la mise en œuvre d'actions communes permettent d'optimiser les ressources, tant humaines que financières, et de maximiser la cohérence des interventions.

Indicateur 14.1 : Proportion des MRC participant à une entente de concertation ou de développement du secteur bioalimentaire

(**mesure de départ :** 71 % en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	75 %	90 %	90 %	95 %
Résultats	85 % (Atteinte)	90 % (Atteinte)	90 % (Atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En 2021-2022, 90 % des MRC étaient engagées dans une entente sectorielle de développement bioalimentaire. Le maintien du taux d'engagement des MRC démontre bien leur mobilisation, ainsi que celle des autres partenaires, à poursuivre le développement du secteur bioalimentaire autour des priorités établies.

Rappelons qu'en 2017-2018, 44 % des MRC étaient signataires d'une telle entente. Le programme Territoires : priorités bioalimentaires, en vigueur depuis 2018, ainsi que le travail d'accompagnement des directions régionales ont contribué à cette hausse significative du nombre de MRC signataires d'ententes sectorielles.

ENJEU 2 : UNE ORGANISATION ADAPTÉE À UN ENVIRONNEMENT D’AFFAIRES ÉVOLUTIF

Orientation 3 : Renforcer la cohésion et la performance organisationnelles

OBJECTIF 15 : MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE À L’ÉGARD DE LA PRESTATION DE SERVICES

Contexte lié à l’objectif :

Le Ministère a entrepris un virage dans la mesure de la satisfaction de sa clientèle, en s’assurant d’obtenir des données représentatives pour chacun des segments de celle-ci. Ainsi, au cours des prochaines années, il souhaite mieux connaître la satisfaction des diverses composantes de sa clientèle en les consultant, de façon ponctuelle et ciblée, pour s’adapter à leurs besoins et à leurs attentes de façon continue et, en définitive, améliorer l’expérience client. Pour ce faire, il travaille autant les aspects communicationnels que les procédures administratives. À ce titre, le Ministère compte déployer un plan d’action pour optimiser la gestion de ses programmes. Cette optimisation devrait se traduire, notamment, par une meilleure qualité des services.

Indicateur 15.1 : Taux de satisfaction à l’égard de la prestation de services par segment de clientèle

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Mesure initiale	Aucun sondage prévu pour 2020-2021	Aucun sondage prévu pour 2021-2022	Égal ou supérieur à 8,5/10
Résultats	Taux de satisfaction moyen de 8,5/10	S.O.	S.O.	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Parmi les actions concrètes mises en œuvre en vue de maintenir et d’améliorer la satisfaction de la clientèle en 2021-2022, le MAPAQ a adopté une nouvelle version de sa Déclaration de services aux citoyens (DSC), dont les objectifs font état des engagements de diligence que le Ministère prend envers sa clientèle. Les résultats relatifs à la DSC peuvent d’ailleurs être consultés dans la section du présent rapport consacrée à ceux-ci.

Le Ministère amorcera, à la fin de l’année 2022, les travaux pour mesurer les résultats finaux quant à la satisfaction des segments de sa clientèle.

À terme, en 2022-2023, le MAPAQ vise le maintien de son haut niveau de satisfaction de la clientèle, soit une note égale ou supérieure à 8,5 sur 10.

OBJECTIF 16 : RÉDUIRE LE COÛT DES FORMALITÉS RÉGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Contexte lié à l'objectif :

Le gouvernement du Québec veut diminuer le fardeau administratif et les délais pour les citoyens et les entreprises. La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif assujettit le Ministère au suivi annuel du coût des formalités administratives touchant les entreprises. Il travaille à faciliter la vie de sa clientèle, notamment en réduisant graduellement le coût de certaines formalités réglementaires et administratives.

Tenant compte des préoccupations gouvernementales en matière d'évolution du cadre légal et réglementaire, le Ministère poursuivra, pendant la période 2019-2023, ses efforts ayant pour but d'assurer un environnement compétitif et adapté pour les entreprises du secteur bioalimentaire. Ainsi, ses efforts se concentreront, notamment, sur les permis des secteurs du commerce de détail et de la restauration, sur le renouvellement de l'enregistrement des exploitations agricoles et sur la simplification de l'administration du crédit de taxes foncières agricoles.

Indicateur 16.1 : Taux de réduction du coût des formalités réglementaires et administratives

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	D'ici 2022-2023 : 20 % (commerce de détail et restauration) 20 % (enregistrement des exploitations agricoles) 40 % (crédit de taxes foncières agricoles)			
Résultats	Commerce de détail et restauration : 5,5 %	Commerce de détail et restauration : 17,3 %	Commerce de détail et restauration : 20,4 % (Atteinte)	
	Enregistrement des exploitations agricoles : 0,6 %	Enregistrement des exploitations agricoles : 30,4 % (Atteinte)	Enregistrement des exploitations agricoles : 39,9 % (Atteinte)	
	Crédit de taxes foncières agricoles : 1,5 %	Crédit de taxes foncières agricoles : 5,4 %	Crédit de taxes foncières agricoles : 29,2 %	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Commerce de détail et restauration

Le résultat de l'année 2021-2022 montre que la cible a été atteinte pour le volet « commerce de détail et restauration ». Le contexte particulier créé par la pandémie et le développement de la culture numérique

semblent avoir favorisé l'utilisation des outils électroniques par la clientèle. En effet, 23 230 renouvellements de permis ont été réalisés à partir du service de renouvellement en ligne comparativement à 21 072 pour l'année précédente.

Enregistrement des exploitations agricoles

En 2021-2022, aucune action identifiée en début d'exercice n'a pu être réalisée (simplification de la fiche, développement de la prestation électronique de services (PES) et diminution du dépôt de pièces justificatives). La réduction observée résulte de deux facteurs principaux, soit le caractère permanent (au lieu de triennal) de l'enregistrement des exploitations agricoles et la pandémie de COVID-19 qui a forcé la fermeture temporaire des points de service; la clientèle a davantage utilisé la poste, le télécopieur et le courriel.

Crédits de taxes foncières agricoles

La réduction observée résulte de l'abandon des communications « état des paiements », « avis de non-obtention du crédit » et de celles liées au revenu agricole brut. Les prochains gains administratifs seront observables lorsque la solution informatique sera complétée.

OBJECTIF 17 : OFFRIR UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN, STIMULANT ET FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DU PERSONNEL

Contexte lié à l'objectif :

Le contexte de rareté de la main-d'œuvre et l'intérêt pour le mieux-être en milieu de travail constituent des éléments qui nécessitent la mise en place de mesures favorisant l'attraction, la rétention et la mobilisation du personnel.

Des actions seront mises en place par le Ministère pour soutenir les gestionnaires et le personnel dans le maintien ou l'amélioration de différents aspects liés au développement de leurs compétences ainsi qu'à un milieu de travail sain, sécuritaire et stimulant permettant le déploiement du plein potentiel des personnes. Une stratégie globale d'acquisition des talents et de développement des compétences sera notamment mise en place.

Pour l'obtention d'une vue d'ensemble de la situation actuelle en matière de santé et de qualité de vie au travail, qui permettra ensuite de donner la priorité aux actions à accomplir, différents aspects ont été mesurés. Par exemple, la reconnaissance au travail, le soutien du gestionnaire, l'engagement, les occasions de développement professionnel, l'autonomie, la clarté des rôles, la maîtrise des outils numériques, le stress et l'équilibre entre le travail et la vie privée ont été évalués.

Indicateur 17.1 : Indice de qualité de vie au travail

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Mesure initiale	Mesure initiale	Note globale de 3,95/5 ⁷	Note globale de 4,00/5
Résultats	Aucun sondage réalisé (COVID-19)	Note globale de 3,84/5 (Atteinte)	Note globale de 4,00/5 (Atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le second sondage mesurant l'indice de qualité de vie au travail a été réalisé auprès de l'ensemble du personnel du 21 au 31 mars 2022 et a permis de constater une amélioration par rapport à la mesure initiale effectuée en 2020-2021. Le résultat global est de 4,0 sur 5. Il se situe dans une zone d'excellence, ce qui signifie que les répondants ont une opinion positive et claire au sujet de la qualité de vie au travail. Des actions sectorielles et ministérielles ont permis d'atteindre ce résultat.

À la suite du sondage, les résultats seront analysés et présentés à la direction du Ministère, aux gestionnaires et au personnel. Un comité sera mis en place pour déterminer des pistes d'actions ministérielles afin d'améliorer la qualité de vie au travail.

7. Le libellé des cibles 2021-2022 et 2022-2023 a été quantifié. Pour 2021-2022, l'« amélioration progressive par rapport à la mesure initiale » est chiffrée par une note globale de 3,95/5.

OBJECTIF 18 : HAUSSER L'UTILISATION DES OUTILS NUMÉRIQUES PAR LA CLIENTÈLE

Contexte lié à l'objectif :

L'allègement des formalités administratives et les besoins actuels de la clientèle et des partenaires du Ministère demandent une prestation électronique de services efficace. L'offre actuelle et son utilisation doivent aussi être rehaussées en fonction des orientations gouvernementales, notamment celles de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale. Le Ministère entend moderniser et réviser sa prestation de services en ligne. Les services visés par cette modernisation sont les transactions qui requièrent un paiement, notamment les demandes de permis pour les établissements alimentaires. Les efforts accomplis en ce sens contribueront à la réduction du coût des formalités réglementaires et administratives et à l'amélioration de la productivité interne.

Indicateur 18.1 : Proportion de transactions effectuées au moyen de la prestation électronique pour les services visés

(mesure de départ : 33 % en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	34 %	40 %	45 %	75 %
Résultats	36 % (Atteinte)	44 % (Atteinte)	48 % (Atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Cet indicateur vise quatre services, lesquels sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Services visés	Nombre de transactions en 2021-2022	Pourcentage de transactions réalisées en prestation électronique
Demande d'accès à l'information qui requiert un paiement	1	0 %
Renouvellement des permis légers	37 445	62 %
Demande de permis	9 095	0 %
Demande d'analyse tarifée au Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection	1 392	0 %
Ensemble des services	47 933	48 %

L'augmentation de 44 % en 2020-2021 à 48 % en 2021-2022 de la proportion de transactions effectuées au moyen de la prestation électronique pour les services visés s'explique par sa plus grande utilisation pour les renouvellements de permis légers. Le Ministère poursuivra divers travaux afin de hausser la proportion de la prestation électronique pour ce service.

Différentes actions sont en cours afin de rendre disponible la prestation électronique de services et de favoriser son utilisation par les clients :

- Demande d'accès à l'information : Projet *Refonte du système de gestion des demandes d'accès à l'information (DAI)* – phase de planification;
- Demande de permis : Projet *Solution ministérielle d'enregistrement des clientèles et délivrance des autorisations* – phase de planification;
- Demande d'analyse tarifée au Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection (LEDP) :
 - Projet *Optimisation des activités du laboratoire de phytoprotection* – phase de planification;
 - Projet *Service ministériel d'encaissement* – phase de planification.

2.2 Déclaration de services aux citoyens

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Dans une perspective d'amélioration continue, le Ministère s'est engagé à faire un suivi des résultats relatifs à la satisfaction de ses clientèles et à l'efficacité du traitement de leurs demandes à l'indicateur 15.1 du plan stratégique (voir la section 2.1).

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Le gouvernement du Québec a pris l'engagement de renforcer ses relations avec les citoyens et de leur offrir des services de qualité en harmonie avec leurs besoins et au meilleur coût possible. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation souscrit entièrement à cette orientation en vue d'améliorer de manière continue la qualité des services qu'il fournit à la population du Québec et à ses clientèles.

Dans sa plus récente Déclaration de services aux citoyens (DSC), publiée à l'automne 2021, le Ministère, ainsi que toute son équipe, a réaffirmé son engagement à fournir en toute circonstance à ses clientèles des services accessibles, courtois, rigoureux, transparents, équitables et simplifiés.

Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services aux citoyens

Date d'entrée en vigueur de la Déclaration de services aux citoyens : 31 octobre 2021

Engagement	Cible prévue par la DSC	Résultats 2021-2022
Engagement relatif aux services téléphoniques Répondre à votre demande d'information générale dans un délai de 3 minutes.	85 % des appels	90 % des appels ont eu un délai d'attente de 3 minutes ou moins (délai moyen de 1 minute).
Engagement relatif aux demandes d'accès Répondre à votre demande d'accès à l'information dans le respect des délais prescrits par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.	100 % des demandes	100 % des demandes ont obtenu une réponse dans le respect des délais prescrits par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.
Engagement sur le traitement des plaintes Traiter votre plainte dans un délai de 20 jours ouvrables, conformément à la Politique ministérielle de gestion des plaintes.	100 % des plaintes	100 % des plaintes ont été traitées dans un délai de 20 jours ouvrables ⁸ (délai moyen de 9 jours ouvrables).

8. Le résultat couvre la période du 1^{er} novembre 2021 (la DSC est entrée en vigueur le 31 octobre 2021) au 31 mars 2022.

Suivi 2021-2022 des plaintes sur la qualité des services⁹

Catégories	Première instance	Deuxième instance ¹⁰
Reçues	7	0
Traitées	7	0
Fondées	7	0
Non fondées	0	0

9. Le résultat couvre la période du 1^{er} novembre 2021 (la DSC est entrée en vigueur le 31 octobre 2021) au 31 mars 2022.

10. Les demandes de révision de décisions des programmes d'aide financière n'ont pas été comptabilisées comme étant des plaintes sur la qualité des services, bien que le canal de deuxième instance les traite selon les mêmes paramètres.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité	2021-2022	2020-2021	Écart
Développement régional et développement durable	466	437	29
Pêches et aquaculture commerciales	55	54	1
Transformation et politiques bioalimentaires	97	132	-35
Sécurité des aliments et santé animale	500	481	19
Direction et services à la gestion	300	225	75
Institut de technologie agroalimentaire	-	291	-291
Total	1 418	1 620	-202

Formation et perfectionnement du personnel

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2021	2020
Favoriser le perfectionnement des compétences	926 906 \$	897 443 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	191 048 \$	39 447 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	120 707 \$	33 908 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	109 525 \$	144 701 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	35 556 \$	19 291 \$

Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	2021	2020
Proportion de la masse salariale (%)	1,4	1,0
Nombre moyen de jours de formation par personne		
Cadre	2,7	1,8
Professionnel	3,9	2,8
Fonctionnaire	8,4	6,4
Total ¹¹	5,8	4,1
Somme allouée par personne ¹²	1 494 \$	1 244 \$

Taux de départ volontaire ministériel (taux de roulement) du personnel régulier

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Taux de départ volontaire (%)	10,6	10,7	10,3

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	44	70	56

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 31 janvier 2022

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2022
98	50

11. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

12. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2021-2022 ¹³ (000 \$) (1)	Dépenses prévues au 31 mars 2022 ¹⁴ (000 \$) (2)	Écart (000 \$) (3) = (2) - (1)	Variation (%)	Dépenses réelles 2020-2021 (000 \$) Source : Comptes publics 2020-2021 ¹⁵
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments					
Direction et administration	69 744,2	65 248,2	(4 496,0)	(6,5)	72 797,7
Développement régional et développement durable	147 952,3	190 117,8	42 165,5	28,5	145 300,7
Transformation alimentaire et politiques bioalimentaires	131 777,5	148 079,8	16 302,3	12,4	118 147,1
Pêches et aquaculture commerciales	18 116,6	18 116,6	0,0	0,0	16 744,5
Remboursement des taxes foncières et compensations aux exploitations agricoles	201 744,7	201 744,7	0,0	0,0	194 739,1
Formation bioalimentaire	23 570,8	0,0	(23 570,8)	(100,0)	47 281,8
Santé animale et inspection des aliments	60 371,8	61 031,8	660,0	1,1	66 142,6
Modification comptable - Paiements de transfert	0,0	0,0	0,0	0,0	(201,6)
SOUS-TOTAL	653 277,9	684 338,9	31 061,0	4,8	660 951,9
Programme 2- Organismes d'État¹⁶					
La Financière agricole du Québec	427 118,6	372 118,6	(55 000,0)	12,9	388 242,5
Institut de technologie agroalimentaire du Québec	0,00	26 404,5	26 404,5	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	427 118,6	398 523,1	(28 595,5)	(6,7)	388 242,5
TOTAL	1 080 396,5	1 082 862,0	2 465,5	0,2	1 049 194,4

13. Dont 100 000,0 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

14. Dont 100 000,0 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

15. Dont 73 743,3 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

16. Considérant uniquement l'aide financière versée par le Ministère à La Financière agricole du Québec et à l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, deux organismes autres que budgétaires, et excluant la Commission de protection du territoire agricole ainsi que la Régie des marchés agricoles et alimentaires, des organismes budgétaires qui disposent de leurs propres crédits votés et qui rendent compte de leurs résultats dans leur rapport annuel.

Les variations entre les divers secteurs d'activités du portefeuille Agriculture, Pêcheries et Alimentation, qui sont sans effet sur l'enveloppe globale, s'expliquent par quelques réaménagements du Budget de dépenses 2021-2022 pour :

- la création de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec ;
- le financement de mesures annoncées au Budget 2020-2021 et au Budget 2019-2020 à partir d'excédents budgétaires de La Financière agricole du Québec, soit :
 - le déploiement d'un plan de croissance de la serriculture et de l'horticulture ;
 - la mise en œuvre du Plan d'agriculture durable ;
 - l'enveloppe d'investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire.

L'écart entre le Budget de dépenses 2021-2022 et les dépenses prévues au 31 mars 2022 de 2 465,5 k\$ représente les dépenses assumées par le portefeuille mais qui font l'objet d'un financement additionnel obtenu en cours d'exercice financier d'autres ministères et organismes, principalement pour la Politique gouvernementale de prévention en santé.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2021-2022

Type de compte	Budget autorisé (000 \$)	Coût réel (000 \$)	Coût réel (%)
Dépenses	21 201,5	18 865,9	89
Investissements	5 980,0	5 213,0	87
Total	27 181,5	24 078,9	89

En 2021-2022, la majorité des dépenses liées aux ressources informationnelles a principalement servi aux activités de continuité et aux projets suivants :

- Répertoire des aliments québécois (RAQ) - Phase 2 : permettre aux entreprises bioalimentaires d'accéder à la plateforme via un portail clientèle, leur offrant ainsi la possibilité de bonifier elles-mêmes leurs offres de produits.
- Solution ministérielle de gestion des informations de laboratoire : contribuer à la transformation numérique des laboratoires, en augmentant leur efficacité et leur efficience ainsi que la qualité des services rendus à leur clientèle.
- Solution ministérielle d'encaissement : soutenir la gestion de la facturation des clientèles et permettre à ces dernières de faire leurs transactions de paiement en utilisant les modes électroniques. La solution permettra de gérer les encaissements, de faire le suivi des comptes à recevoir, d'effectuer les rappels auprès des clientèles et de générer divers rapports financiers.
- Solution de gestion d'un portail ministériel et d'une clientèle unifiée : offrir une porte d'entrée simple et conviviale pour enregistrer les informations des clients via un service de gestion des identités et des accès, permettant ainsi un soutien accru à la clientèle. Par exemple, cette solution permettra à un client d'avoir accès aux informations de son dossier au MAPAQ ainsi qu'à tous les services dont il a besoin.
- Transmission des dossiers d'infraction du MAPAQ au ministère de la Justice (MJQ) : transmettre, par voie électronique plutôt qu'en format papier, les dossiers du MAPAQ au MJQ.
- Amélioration du programme de crédit de taxes foncières agricoles : soutenir opérationnellement la nouvelle législation pour ainsi ajuster adéquatement, pour le producteur, le coût des taxes foncières municipales et scolaires à l'égard des fonds de terre et des bâtiments agricoles enregistrés.

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
Personnel d'encadrement	165 682	-	165 682	91
Personnel professionnel	1 289 119	14 452	1 303 571	714
Personnel infirmier	-	-	-	-
Personnel enseignant	-	-	-	-
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	941 232	10 394	951 626	521
Agents de la paix	-	-	-	-
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	12 633	112	12 745	7
Total 2021-2022	2 408 666	24 958	2 433 624	1 333
Total 2020-2021			2 780 920	1 523

Le niveau d'effectifs fixé par le Conseil du trésor, qui est de 2 452 209 heures rémunérées (1 343 ETC), a été respecté. Le niveau d'effectifs fixé pour les organismes budgétaires du MAPAQ, qui sont la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et la Commission de protection du territoire agricole du Québec, a aussi été respecté. Les informations détaillées concernant les organismes sont disponibles dans leurs rapports annuels de gestion respectifs.

Contrats de service

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	0	0
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	50	15 117 831,76 \$
Total des contrats de service	50	15 117 831,76 \$

4.2 Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable de transition 2021-2022

ACTION 1 : Mettre en place le Réseau québécois de recherche en agriculture durable

Indicateur	Cible	Résultat	Atteinte de la cible
Constitution du Réseau québécois de recherche en agriculture durable	Un premier appel de projets du Programme orienté en partenariat sur l'agriculture durable	Réalisé	Atteinte

ACTION 2 : Communiquer l'offre de programmes aux entreprises bioalimentaires en appui à l'adoption de pratiques d'affaires responsables

Indicateur	Cible	Résultat	Atteinte de la cible
Publication, auprès des entreprises de transformation alimentaire, de l'offre de programmes gouvernementale	Offre de programmes publiée	Réalisé	Atteinte
Nombre de nouvelles mesures ministérielles annoncées	2	1 nouvelle mesure	Non atteinte

ACTION 3 : Améliorer les connaissances sur la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires dans les domaines ciblés

Indicateur	Cible	Résultat	Atteinte de la cible
Réalisation d'un portrait pour deux domaines ciblés (initiatives des partenaires et comportement des consommateurs québécois)	Deux portraits réalisés	Deux portraits réalisés	Atteinte

ACTION 4 : Développer les connaissances sur l'alimentation, les produits bioalimentaires et les risques alimentaires au Québec

Indicateur	Cible	Résultat	Atteinte de la cible
Publication d'un rapport de recherche sur les outils d'information	Rapport de recherche publié	Réalisé	Atteinte

ACTION 5 : Documenter les enjeux liés à la réduction de l'empreinte environnementale et carbone de secteurs et procédés ciblés touchant l'industrie bioalimentaire

Indicateur	Cible	Résultat	Atteinte de la cible
Taux de réalisation des études sur des secteurs et des procédés ciblés (lait, bovin, serres, biométhanisation et séquestration du carbone des sols agricoles)	55 %	64 %	Atteinte

ACTION 6 : Contribuer à l'amélioration des infrastructures d'entreposage du réseau des Banques alimentaires du Québec

Indicateur	Cible	Résultat	Atteinte de la cible
Mise en place d'un programme de financement par Les Banques alimentaires du Québec	Programme de financement mis en place	Réalisé	Atteinte

ACTION 7 : Établir une situation de départ de la gestion responsable au Ministère pour les volets ciblés

Indicateur	Cible	Résultat	Atteinte de la cible
Taux de réalisation des diagnostics pour les quatre volets ciblés (approvisionnement, bâtiment, mobilité des employés et matières résiduelles)	75 %	75 %	Atteinte

ACTION 8 : Améliorer la démarche d'intégration du développement durable dans la gouvernance organisationnelle

Indicateur	Cible	Résultat	Atteinte de la cible
Pourcentage des interventions ciblées (ex. : plans, politiques, stratégies ou programmes) ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable	100 %	100 %	Atteinte
Taux de réalisation des améliorations aux outils ciblés de la démarche d'intégration du développement durable	75 %	80 %	Atteinte

ACTION 9 : Élargir la conditionnalité de l'aide financière aux entreprises pour favoriser l'adoption de bonnes pratiques sur le plan de l'environnement et du bien-être animal

Indicateur	Cible	Résultat	Atteinte de la cible
Taux de réalisation des travaux préalables à la mise en œuvre de trois nouvelles mesures de conditionnalité (rétribution des pratiques agroenvironnementales, bandes riveraines et bien-être animal)	100 %	66 %	Non-atteinte

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

L'état d'avancement général des actions en réponse aux priorités régionales se résume ainsi :

Régions	Actions non amorcées (nombre)	Actions amorcées (nombre)	Actions en cours (nombre)	Actions en suspens (nombre)	Actions réalisées (nombre)	Actions abandonnées (nombre)	Nouvelles actions (nombre)	Actions modifiées (nombre)	Total (nombre)
17	0	4	92	7	23	1	0	0	127

01- BAS-SAINT-LAURENT

Priorité : Agir pour l'attractivité de la région

Action	État de réalisation
Contribuer à la réalisation des actions identifiées dans le plan d'action régional du comité agrotourisme de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent.	En cours
Réaliser un inventaire et une caractérisation des bâtiments agricoles inutilisés pour des fins agricoles au Bas-Saint-Laurent.	En suspens

Priorité : Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés

Action	État de réalisation
Accompagner la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent dans le déploiement du projet d'incubateur d'entreprises agricoles de la région.	En cours
Réaliser un salon de l'établissement pour la relève agricole.	Réalisée
Collaborer à la mise en place d'une formation adaptée au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.	En suspens

Priorité : Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires, tels le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables

Action	État de réalisation
Contribuer à la réalisation des actions identifiées dans le plan d'action régional du comité biologique de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent.	En cours
Planifier un déploiement à plus grande échelle du projet de cohorte en développement durable.	En cours
Collaborer au projet de valorisation des terres agricoles dévalorisées par l'implantation de panic érigé afin de répondre au besoin de litière dans la région du Bas-Saint-Laurent.	En cours

02- SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Priorité : Main-d'œuvre

Action	État de réalisation
Appuyer l'instauration d'un service d'un travailleur de rang sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.	Réalisée
Soutenir la mise en place d'une coopérative de service de remplacement agricole.	En cours

Priorité : Assurer le développement des communautés

Action	État de réalisation
Collaborer à la démarche Borée qui vise l'augmentation de l'autonomie alimentaire.	En cours
Favoriser le Projet de mutualisation du transport et de l'approvisionnement.	En cours

Priorité : Agriculture et agroalimentaire

Action	État de réalisation
Collaborer à la stratégie de positionnement Zone boréale.	En cours
Transformer le Saguenay-Lac-Saint-Jean grâce à l'agriculture durable.	En cours
Réaliser un diagnostic territorial du développement de la production biologique au Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'évaluation des potentialités de la conversion à l'agriculture biologique pour les entreprises agricoles et agroalimentaires de la région.	Réalisée

03- CAPITALE-NATIONALE

Priorité : Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires

Action	État de réalisation
S'impliquer de manière soutenue dans la mise en œuvre de l'entente sectorielle portant sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires visant principalement à accroître l'offre et l'accessibilité de produits agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis aux consommateurs.	En cours
Favoriser le maillage entre des grossistes en distribution alimentaire, les agrotransformateurs et les transformateurs artisans afin de positionner des produits de la région dans le milieu de l'hôtellerie, de la restauration et de l'institutionnel et dans le commerce alimentaire au détail.	En cours
Consolider les activités du camp d'entraînement agricole de la région.	En cours

Priorité : Développer les infrastructures touristiques

Action	État de réalisation
Soutenir les activités des marchés publics, des circuits agrotouristiques et des entreprises offrant l'autocueillette ou la vente de produits agricoles à la ferme.	En cours
Appuyer le rayonnement et le développement de l'agrotourisme et du tourisme gourmand dans la région de Québec.	En cours

04- MAURICIE

Priorité : Assurer l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire mauricien

Action	État de réalisation
Soutenir la régionalisation de l'initiative « La Mauricie Récolte ».	En cours
Participer activement à la mise en place d'un réseau de partenaires engagés dans l'accès à la saine alimentation pour tous.	Réalisée
Soutenir financièrement et professionnellement le démarrage de trois projets d'incubateurs d'entreprises agricoles et agroalimentaires :	
MRC des Chenaux	En cours
MRC de Maskinongé	Réalisée
Trois-Rivières	En cours

Priorité : Soutenir la vitalité de l'écosystème économique

Action	État de réalisation
Soutenir le renouvellement de l'Entente sectorielle de développement agricole et agroalimentaire et contribuer à sa mise en œuvre.	Réalisée
Participer au projet Avenir ainsi qu'à la mise en œuvre de l'initiative L'ARTERRE.	En cours
Soutenir la réalisation du projet <i>Inventorier, valoriser et promouvoir l'ensemble des actifs agricoles inutilisés dans la région.</i>	En cours

Priorité : Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement

Action	État de réalisation
Contribuer au développement du Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre.	En cours
Participer à la concertation et contribuer à la mise en œuvre du plan d'action agroenvironnemental régional de la Table de concertation régionale en agroenvironnement de la Mauricie (TCRAM).	En cours
Contribuer financièrement et offrir un soutien professionnel à AgrÉcoles dans la mise en œuvre de son projet « L'Agroalimentaire s'invite à l'école ! ».	En cours

05 - ESTRIE

Priorité : Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie

Action	État de réalisation
Renouveler l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire par la mise en commun de projets structurants issus des plans de développement de la zone agricole (PDZA) de la région de l'Estrie.	Réalisée
Accompagner des partenaires du bioalimentaire dans l'identification et le développement de trois filières distinctives de l'Estrie.	
Développer une filière acéricole distinctive	En cours
Développer la Filière des plantes fourragères pérennes et agriculture régénératrice	Réalisée
Développer une filière chanvre	Abandonnée

06- MONTRÉAL

Priorité : Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et toutes les politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole

Action	État de réalisation
Contribuer à la mise en œuvre de l'Entente sectorielle de développement bioalimentaire 2019-2021.	En cours
Contribuer à la mise en œuvre de l'Entente sectorielle de développement bioalimentaire 2021-2023.	En cours

Priorité : Favoriser l'essor des entreprises montréalaises

Action	État de réalisation
Réaliser un diagnostic sectoriel du secteur bioalimentaire montréalais.	Réalisée
Appuyer l'intégration d'un cadre d'intervention pour le développement du secteur bioalimentaire associé au Plan de relance de la ville.	En cours
Soutenir le développement de l'écosystème entrepreneurial et d'innovation en agriculture et en transformation alimentaire.	Réalisée

Priorité : Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole

Action	État de réalisation
Réaliser l'étude sur le potentiel économique de l'agriculture urbaine commerciale.	Réalisée
Réaliser l'analyse sur le potentiel des épiceries solidaires (entreprises d'économie sociale) pour favoriser la sécurité alimentaire, le développement de systèmes alimentaires locaux et l'accès à ces marchés pour les produits locaux, incluant un comparatif avec d'autres villes et une identification des facteurs de succès ainsi que des contraintes.	En cours
Soutenir le Conseil du Système alimentaire montréalais.	En cours

07- OUTAOUAIS

Priorité : Rattraper le retard historique de la région en santé et services sociaux, en éducation et en matière de développement économique

Action	État de réalisation
Soutenir les actions priorisées dans le Plan de développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2025.	En cours
Soutenir le développement du Parcours Outaouais gourmet et participer activement aux rencontres du comité régional de développement de l'agrotourisme et du tourisme gourmand en Outaouais.	En cours

Priorité : Construire une identité régionale forte

Action	État de réalisation
Soutenir la campagne régionale Croquez l'Outaouais!	En cours
Soutenir la Fête gourmande de l'Outaouais.	En suspens

Priorité : Favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable

Action	État de réalisation
Soutenir la réalisation de la mise à jour du PDZA de la MRC de Pontiac et de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.	En cours
Soutenir le projet pilote des plastiques agricoles du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais.	En cours

08- ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Priorité : Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu

Action	État de réalisation
Collaborer au maintien d'une offre de formation pour qu'elle réponde aux besoins des entrepreneurs du secteur bioalimentaire.	En cours

Priorité : Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants

Action	État de réalisation
Collaborer à divers comités concernant la promotion du développement agroalimentaire de la région.	En cours

Priorité : Consolider et diversifier les filières agricoles, forestières, minières, touristiques et d'avenir au sein de l'économie régionale

Action	État de réalisation
Contribuer à l'élaboration d'ententes sectorielles.	Amorcée
Soutenir techniquement et financièrement l'élaboration et la révision des PDZA.	En cours
Accompagner et soutenir financièrement les MRC pour la mise en œuvre des actions identifiées dans les PDZA.	En cours

09- CÔTE-NORD

Priorité : Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs

Action	État de réalisation
Favoriser le bioalimentaire comme moyen de diversification économique des villages en dévitalisation.	En cours
Collaborer aux projets de tourisme bioalimentaire et de mise en marché de proximité.	En cours
Favoriser les projets en transformation alimentaire en région.	En cours
Soutenir les nouvelles avenues de développement du bioalimentaire.	En cours

Priorité : Agir en synergie

Action	État de réalisation
Travailler en concertation avec les instances municipales et les communautés autochtones pour développer le secteur bioalimentaire sur la Côte-Nord.	En cours
Travailler en concertation avec différents ministères, organismes locaux et régionaux pour dynamiser le secteur bioalimentaire sur la Côte-Nord.	En cours

10- NORD-DU-QUÉBEC

Priorité : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles par des méthodes atypiques d'élevage et de récolte qui pallient les contraintes d'un environnement nordique

Action	État de réalisation
Accompagner et soutenir financièrement, par le biais de l'entente spécifique, l'Administration régionale Kativik pour la mise en place de projets sur son territoire.	En cours

11- GASPÉSIE

Priorité : Participer au développement économique et à la création d'emplois

Action	État de réalisation
Collaborer au comité de la relève agricole de la région.	En cours
Contribuer à la modernisation et à la mise en place d'infrastructures d'innovation et de service de l'industrie des pêches.	En cours
Contribuer à la réalisation des actions identifiées par le comité régional de la relève en capture, notamment en bonifiant l'offre de service à la clientèle et l'accompagnement.	Réalisée
Accompagner La Gamme Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans le déploiement de son service de distribution de produits bioalimentaires.	En cours

Priorité : Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres

Action	État de réalisation
Mettre en œuvre l'entente sectorielle pour le soutien aux priorités agricoles et agroalimentaires.	En cours
Collaborer à trois comités de Gaspésie Gourmande :	
Transformation	En suspens
Promotion	En cours
Commercialisation	En cours
Soutenir la promotion et la commercialisation des produits issus des pêches et de l'aquaculture commerciales en Gaspésie.	En cours
Favoriser la concertation du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales de la Gaspésie.	En suspens

11- ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Priorité : Consolider et diversifier l'économie

Action	État de réalisation
Accompagner les pêcheurs, jeunes et moins jeunes, pour les aider à s'établir dans le secteur des pêches.	En cours
Collaborer avec le milieu en soutenant la promotion et la commercialisation des produits bioalimentaires, dont ceux issus des pêches et de l'aquaculture aux Îles-de-la-Madeleine.	En cours
Collaborer avec le milieu par le soutien à la concertation du secteur des pêches et de l'aquaculture des Îles-de-la-Madeleine.	Réalisée
Mettre en œuvre l'entente fédérale-provinciale pour le soutien au secteur des poissons et des fruits de mer.	En cours
Moduler les interventions afin de tenir compte des enjeux et des contraintes structurelles liés au caractère insulaire de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine. ¹⁷	Réalisée
Accompagner le secteur afin de mettre en place les conditions favorables pour le développement de l'industrie du phoque.	En cours
Collaborer et apporter un soutien aux démarches pour la mise à niveau et l'agrandissement des installations d'abattage et de transformation des viandes.	En cours
Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une entente sectorielle en soutien à la concertation du secteur agroalimentaire et à la réalisation de projets de développement agroalimentaire.	En cours
Collaborer au projet <i>Terrafoin</i> aux Îles-de-la-Madeleine.	En cours

12- CHAUDIÈRE-APPALACHES

Priorité : Faire du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en consolidant les mécanismes de collaboration inter-MRC pour le développement régional

Action	État de réalisation
Favoriser la concertation des partenaires bioalimentaires, gouvernementaux et régionaux afin de dynamiser l'action sur le terrain par le développement et la mise en œuvre de projets structurants, notamment par une contribution significative aux actions inscrites à la Feuille de route régionale de la Politique bioalimentaire, 2018-2025 – <i>Alimenter notre monde</i> .	En cours

17. Action réalisée en 2020-2021.

Priorité : Encourager le développement du secteur bioalimentaire

Action	État de réalisation
Participer à la mise en œuvre de l'Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2018-2021.	En cours
Appuyer le déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches.	Réalisée

Priorité : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles

Action	État de réalisation
Soutenir les plans de gestion des matières résiduelles ou la gestion des matières résiduelles dans les entreprises agricoles.	Amorcée
Collaborer aux projets d'implantation ou de maintien de bandes riveraines dans des rivières où la dégradation de la qualité de l'eau provient majoritairement du secteur agricole.	Amorcée
Mobiliser les acteurs concernés contre la perte de la biodiversité à la ferme par la lutte contre les plantes envahissantes ou toxiques.	En cours

13- LAVAL

Priorité : Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes

Action	État de réalisation
Contribuer au soutien technique et financier d'un projet d'économie sociale visant à accroître la sécurité alimentaire des populations défavorisées.	En cours

Priorité : Favoriser l'émergence d'initiatives structurantes qui participent au déploiement d'un pôle d'innovation au centre-ville et stimuler la croissance des entreprises et de la communauté entrepreneuriale dans son ensemble

Action	État de réalisation
Soutenir le développement du secteur bioalimentaire lavallois par la concertation des partenaires et la mise en œuvre de projets structurants.	Réalisée
Soutenir la révision du PDZA.	En cours

Priorité : Une ville écoresponsable et résiliente — la stratégie lavalloise de lutte contre les changements climatiques

Action	État de réalisation
Appuyer la mise en œuvre des actions du Plan d'adaptation aux changements climatiques visant le secteur agricole.	En suspens

14- LANAUDIÈRE

Priorité : Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique

Action	État de réalisation
Contribuer à la mise en œuvre de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire 2020-2023.	En cours
Soutenir le développement de l'écosystème entrepreneurial et d'innovation en agriculture.	Réalisée

Priorité : Soutenir la relève d'entreprises

Action	État de réalisation
Soutenir le service de maillage L'ARTERRE pour les six MRC de Lanaudière.	En cours

Priorité : Soutenir la promotion de la consommation locale et responsable

Action	État de réalisation
Soutenir l'image de marque Goûtez Lanaudière.	Réalisée
Soutenir l'élaboration de la <i>Démarche d'achat bioalimentaire lanaudoise</i> par le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière.	Réalisée

15- LAURENTIDES

Priorité : Assurer la compétitivité économique des Laurentides

Action	État de réalisation
Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie bioalimentaire 2018-2023 des Laurentides « Laurentides j'en mange » et de l'entente sectorielle qui en découle.	En cours

Priorité : Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens

Action	État de réalisation
Appuyer les MRC dans la mise en œuvre et la révision de leur PDZA.	En cours
Soutenir la promotion de l'identifiant régional « Laurentides j'en mange ».	En cours

Priorité : Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire

Action	État de réalisation
Appuyer le démarrage et le transfert d'entreprises agroalimentaires ainsi que le développement de nouveaux modèles d'affaires.	En cours
Appuyer le développement de nouvelles filières bioalimentaires.	
MRC d'Argenteuil	Réalisée
MRC des Laurentides	En cours
MRC d'Antoine-Labelle	En cours

16- MONTÉRÉGIE

Priorité : Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture

Action	État de réalisation
Collaborer avec les agents de maillage des banques de terres.	En cours
Collaborer à la mise en œuvre de l'Entente sectorielle de développement pour la forêt dans la région administrative de la Montérégie.	En cours
Contribuer à la mise en œuvre de l'Entente sectorielle bioalimentaire.	En cours
Collaborer à la campagne de sensibilisation <i>Notre campagne, un milieu à partager.</i>	Réalisée

Priorité : Créer la richesse par l'économie et l'innovation

Action	État de réalisation
Collaborer avec TransformAction : Réseau agile et connecté.	En cours
Collaborer à la mise en valeur d'une image de marque.	En cours

Priorité : Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale

Action	État de réalisation
Collaborer avec le Centre d'emploi agricole de l'Union des producteurs agricoles (UPA).	En cours
Collaborer à la mise en œuvre d'une entente Développement économique et main-d'œuvre.	En cours

17- CENTRE-DU-QUÉBEC

Priorité : Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales

Action	État de réalisation
Accompagner les partenaires dans la pérennisation du service L'ARTERRE.	En cours
Offrir un accompagnement professionnel et financier pour la réalisation du projet Communauté de fermiers de l'Érable.	Réalisée
Participer au comité régional agricole de la MRC de l'Érable pour la mise en œuvre du projet Ferme 59.	En cours

Priorité : Valoriser le milieu agricole

Action	État de réalisation
Participer au renouvellement de l'Entente sectorielle de développement bioalimentaire.	En cours
Participer activement aux travaux du Pôle d'expertise multidisciplinaire mis en place pour se pencher sur les pratiques agricoles durables et respectueuses de l'écosystème du littoral du lac Saint-Pierre.	En cours
Accompagner les partenaires dans la mise en œuvre du projet régional visant la commercialisation des produits régionaux.	En cours
Accompagner professionnellement et financièrement un projet d'intégration de la main-d'œuvre agricole.	En cours
Participer au projet régional de service d'accompagnement des producteurs pour une meilleure gestion des cours d'eau et des bandes riveraines.	En cours
Accompagner professionnellement les MRC dans l'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques, et naturels.	En cours
Accompagner professionnellement les partenaires dans un projet de caractérisation des friches à des fins de remise en culture dans la MRC d'Arthabaska.	En cours

Priorité : Assurer des services de proximité

Action	État de réalisation
Participer professionnellement au projet de portrait diagnostique du système alimentaire durable du Centre-du-Québec.	Réalisée
Participer avec les partenaires à la mise en place d'un espace de propulsion de projets liés à la saine alimentation et à la sécurité alimentaire.	En suspens

Engagements du MAPAQ en matière de décentralisation, de régionalisation et de délégation

Décentralisation

Action	État de réalisation
Animer le Groupe de partenaires « Territoires » dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique bioalimentaire. Ce groupe est composé de représentants de la Ville de Montréal, de la Ville de Québec, de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union des municipalités du Québec ainsi que du regroupement des Tables de concertation bioalimentaire du Québec.	En cours
Consulter le milieu municipal dans le développement ou la révision de mesures concernant les municipalités.	En cours

Délégation

Action	État de réalisation
Appuyer la mobilisation des partenaires des territoires autour des priorités de développement du secteur bioalimentaire se concrétisant par la signature d'ententes sectorielles. Un indicateur de suivi est directement inscrit dans le Plan stratégique 2019-2023 du MAPAQ à cette fin.	En cours
Réviser le programme Territoires : priorités bioalimentaires afin de mieux intégrer le principe de délégation en offrant les moyens et la souplesse nécessaires pour répondre à la diversité des enjeux de planification et de développement reconnus et priorités par les acteurs du milieu, notamment les MRC.	En cours

Régionalisation

Action	État de réalisation
Mettre en œuvre un chantier de travail visant la définition et l'adoption d'une meilleure approche d'intervention ministérielle à l'égard du développement territorial. Plus particulièrement, ce chantier visera notamment à identifier les principes clés et des exemples concrets de modalités à intégrer dans les programmes pour assurer modulation, souplesse, agilité et équité de l'intervention en fonction des spécificités territoriales.	Amorcée

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le 1^{er} mai 2017, la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ, chapitre D-11.1) est entrée en vigueur. Les organismes publics sont tenus de rendre compte annuellement du nombre et de la nature des divulgations d'actes jugés répréhensibles, conformément à l'article 25 de la Loi.

Au cours de l'année 2021-2022, le responsable ministériel du suivi des divulgations d'actes répréhensibles n'a reçu aucune information à cet égard.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2021-2022	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	0		
Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1)		S.O.	
Le nombre de motifs auxquels il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22		S.O.	
Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations :			
Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels il a été mis fin (point 3), identifiez à quelle catégorie d'acte répréhensible ils se rapportent.			
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi		S.O.	S.O.
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie		S.O.	S.O.
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui		S.O.	S.O.
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité		S.O.	S.O.
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement		S.O.	S.O.
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment		S.O.	S.O.
Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations		S.O.	

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2021-2022	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés			S.O.
Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	S.O.	S.O.	S.O.
Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	S.O.	S.O.	S.O.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2022

Nombre de personnes occupant un poste régulier
1 291

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2021-2022

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
115	119	80	33

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2021-2022

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2021-2022	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier	115	25	2	1	0	28	24,3
Occasionnel	119	22	1	1	4	28	23,5
Étudiant	80	5	1	0	1	7	8,8
Stagiaire	33	3	0	0	2	5	15,2

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Régulier (%)	24,3	21,6	21,4
Occasionnel (%)	23,5	11,4	9,2
Étudiant (%)	8,8	4,7	3,7
Stagiaire (%)	15,2	3,6	10,0

Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées, afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 (%)
Anglophones	8	0,6	5	0,4	6	0,4
Autochtones	6	0,5	6	0,4	5	0,4
Personnes handicapées	14	1,1	16	1,2	18	1,3

Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année¹⁸

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (%)
MVE Montréal/Laval	21	46,7	16	38,1	10	27,0
MVE Outaouais/Montérégie	33	17,6	35	9,6	29	7,7
MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides	20	13,1	13	10,7	12	10,3
MVE Capitale-Nationale	98	14,1	90	13,4	80	12,0
MVE Autres régions	20	6,0	19	4,6	17	4,2

Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

18. Ces données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2022¹⁹

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	7	8,0

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2021-2022 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	115	119	80	33	347
Nombre de femmes embauchées	82	66	51	22	221
Taux d'embauche des femmes (%)	71,3	55,5	63,8	66,7	63,7

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2022

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (hommes et femmes)	93	703	426	66	-	3	1 291
Femmes	45	402	328	60	-	0	835
Taux de représentativité des femmes (%)	48,4	57,2	77,0	90,9	-	0	64,7

¹⁹. Ces données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de dossiers soumis en lien avec le PDEIPH

Automne 2021 (cohorte 2022)	Automne 2020 (cohorte 2021)	Automne 2019 (cohorte 2020)
6	4	6

Nombre de nouveaux participants et participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2021-2022	2020-2021	2019-2020
1	3	4

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles

Autres mesures ou actions en 2021-2022 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées auprès des gestionnaires du Ministère.	Personnes handicapées	Tout le personnel gestionnaire du Ministère
Promotion de la Mesure d'intégration en emploi pour les nouveaux arrivants membres des minorités visibles et ethniques auprès des gestionnaires du Ministère.	Membres des minorités visibles et ethniques	Tout le personnel gestionnaire du Ministère

4.6 Allègement réglementaire et administratif

La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente a été adoptée en 2014 et actualisée en septembre 2017 pour poursuivre les efforts gouvernementaux visant à limiter le fardeau réglementaire et administratif des entreprises. Cette section fait état des réalisations du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) pour 2021-2022 concernant son suivi des exigences en la matière.

Mécanisme de révision des exigences réglementaires

Le MAPAQ a poursuivi son objectif d'examiner l'ensemble de ses lois et de ses règlements touchant les entreprises, afin de déterminer s'ils sont toujours adéquats et de s'assurer que le fardeau réglementaire et administratif des entreprises est réduit à l'essentiel. Lors de l'exercice 2017-2021, les 37 lois et règlements du MAPAQ ont été révisés, répondant à l'objectif initial du mécanisme de révision; le démarrage d'un second cycle de révision s'avère peu pertinent. Selon les recommandations du Bureau de la gouvernance et de la coopération réglementaires, le mécanisme de révision est désormais associé au Plan de réduction du fardeau administratif prévu au Plan d'action en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025 (Plan 2020-2025).

Coût des formalités administratives pour les entreprises

Le MAPAQ a effectué ses travaux annuels d'inventaire et d'évaluation du coût des formalités administratives pour les entreprises afin d'en faire le suivi pour l'année 2021-2022. L'évaluation de ce coût selon la méthode gouvernementale montre une réduction du fardeau de 1,4 % comparativement à l'année précédente, 4 des 55 formalités ayant eu un effet sur le coût. Cette amélioration porte la réduction à 49,6 % depuis 2004. Dans le contexte de la COVID-19, cette baisse est principalement due à l'envoi en version électronique des différents formulaires par la clientèle, au lieu de la poste ou du dépôt à un bureau de services, et à la modification de la durée d'enregistrement de trois ans pour un enregistrement permanent des exploitations agricoles²⁰.

Plan stratégique 2019-2023 du MAPAQ

L'indicateur 16.1 du Plan stratégique 2019-2023 du MAPAQ prévoit la réduction des coûts de deux formalités administratives et d'un programme ayant un fort impact pour les entreprises. L'objectif vise une réduction, d'ici 2022-2023, de 20 % du coût des permis pour le commerce de détail et de la restauration, de 20 % du coût de l'enregistrement des entreprises agricoles et de 40 % du coût administratif lié au crédit de taxes foncières agricoles. Le bilan intermédiaire pour l'année 2021-2022 montre une réduction du coût des formalités pour l'enregistrement des entreprises agricoles (-39,9 %), pour le secteur du commerce de détail et de la restauration (-20,4 %) et pour le programme de crédit de taxes foncières agricoles (-29,2 %) par rapport à l'année 2017-2018. Pour ce qui est de l'enregistrement des entreprises agricoles, la diminution est attribuable à l'impossibilité des clients de se déplacer dans les bureaux du MAPAQ, fermés à la suite de la pandémie de la COVID-19, et à la modification de la durée d'enregistrement de trois ans à permanente. Du côté du programme de crédit de taxes foncières agricoles, la diminution résulte de l'abandon des communications « état des paiements », « avis de non-obtention du crédit » et de celles liées au revenu agricole brut.

20. Modification au Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations (M-14, r. 1.1).

Plan de réduction du fardeau administratif 2020-2025

Conformément à la première stratégie du Plan 2020-2025, le MAPAQ a déposé son Plan de réduction du fardeau administratif au printemps 2021. Ce dernier détaille la démarche qui permettra au MAPAQ d'atteindre les trois cibles de la stratégie, soit une diminution de 10 % du nombre de formalités administratives, une réduction de 15 % de leur volume et une baisse de 20 % de leur coût. Le bilan intermédiaire pour l'année 2021-2022 montre le statu quo du nombre et du volume de formalités et une réduction du coût (1,4 %).

Plan de réduction des délais

Conformément au chantier 2 du Plan 2020-2025, le MAPAQ a déposé au Bureau de la gouvernance et de la coopération réglementaires son Plan de réduction des délais afin d'accroître la rapidité de traitement des dossiers. Parmi les 19 formalités visées par ce plan, 14 sont déjà optimisées, car le délai moyen est égal ou inférieur à 14 jours. Une évaluation est en cours pour déterminer les moyens qui permettront de réduire d'ici 2025 les délais de traitement des cinq formalités restantes.

Obstacles réglementaires et administratifs à l'innovation

Conformément au chantier 1 du Plan 2020-2025, portant sur les obstacles à l'innovation, le MAPAQ a participé activement aux travaux et à la rédaction du rapport d'étape du groupe de travail interministériel présenté à l'automne 2021.

Simplification de la gestion administrative de l'écoconditionnalité

Dans le cadre de la mesure 9 du Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allègement réglementaire et administratif, le Comité directeur interministériel sur la simplification administrative de l'écoconditionnalité a tenu sa dernière rencontre le 30 mars 2022, confirmant ainsi la fin des travaux. Cette mesure visait à mandater La Financière agricole du Québec, le MAPAQ et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour examiner, de concert avec les représentants de l'industrie, la possibilité de simplifier la gestion administrative de l'écoconditionnalité relative à l'exigence de déposer chaque année un bilan de phosphore.

Actualisation de la Loi sur les produits alimentaires et du Règlement sur les aliments

Le projet de loi n° 99 modifiant principalement la Loi sur les produits alimentaires a été sanctionné le 6 octobre 2021. De son côté, le Règlement sur les aliments est toujours en cours de révision. Le prolongement de la durée de validité des permis est planifié. Cette actualisation est notamment liée à la mesure 7 du Plan d'action gouvernemental 2018-2021 en matière d'allègement réglementaire et administratif dans le secteur du commerce de détail, lancé en août 2018, dont la fin a été repoussée à mars 2023 à cause du contexte créé par la pandémie de la COVID-19.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues²¹

Nombre total de demandes reçues
534

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	502	7	0
21 à 30 jours	15	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	517	7	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	152	3	0	
Partiellement acceptée	105	2	0	1, 9, 12, 13, 14, 15, 18, 19, 22, 23, 24, 25, 28, 29, 31, 33, 34, 37, 39, 48, 49, 53, 54, 59, 87, 88
Refusée (entièrement)	75	0	0	
Autres	185	2	0	1, 13, 15, 48

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information
0	4

21. On entend par demandes traitées celles dont le traitement a été complété au cours de l'année financière. La date de réception peut être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. Ainsi, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles traitées peuvent différer.

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

Questions	Réponse
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	Plus de cinquante
Avez-vous un comité permanent?	Non
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice? Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	Non
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation? Si oui, expliquez lesquelles : La mandataire a profité des présentations de la Politique mise à jour pour se faire connaître des gestionnaires et pour rappeler son propre rôle.	Oui

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponse
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : 25 juin 2013.	Oui
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française : 15 décembre 2020.	Oui

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponse
<p>Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application?</p> <p>Si oui, expliquez lesquelles :</p> <p>Publications d'actualités dans l'intranet pour promouvoir la Politique linguistique, le tout sous forme de question-réponse. Les sujets abordés ont été sélectionnés en fonction des questions les plus fréquemment reçues.</p> <p>Rappels de l'adresse courriel créée spécifiquement pour recevoir les questions et les commentaires concernant la Politique linguistique du MAPAQ dans l'intranet.</p> <p>Rappels de l'outil <i>Aide-mémoire pour l'application de la Politique linguistique</i> dans l'intranet, afin de vulgariser l'information pour les employés.</p>	Oui
<p>Sinon, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous de tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application?</p>	

4.9 Politique de financement des services publics

En vertu de la Politique de financement des services publics, le Ministère est tenu de rendre compte de la tarification des biens et services qu'il fournit à la population et aux entreprises.

Le tableau présente les données selon deux grandes catégories, soit les permis relatifs à la salubrité des établissements alimentaires et à la garde d'animaux, qui représentent 89 % des revenus ministériels issus de la tarification, ainsi que les autres biens et services tarifés. Ces derniers comprennent notamment les analyses en laboratoire ainsi que la délivrance des permis de pêche et d'aquaculture commerciales.

Le niveau de financement atteint représente la proportion des coûts financée par les particuliers/entreprises, alors que la proportion résiduelle des coûts assumés par la collectivité est financée à même les impôts et les taxes. Ainsi, les niveaux de financement présentés montrent que les bénéficiaires paient entre 37 % et 49 % des coûts des biens et services dont ils bénéficient.

Comme le recommande la Politique de financement des services publics, une révision périodique de la méthodologie de tarification est réalisée au sein du Ministère.

En 2020 et en 2021, en raison du contexte de pandémie, les droits et les frais des permis n'ont pas été indexés. Lors du dernier d'exercice d'indexation, en 2019, le taux d'indexation était de 2,2077 %.

Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

Biens et services tarifés	Revenus de tarification en 2021-2022 (000 \$)	Niveau de financement en 2021-2022 (%)	Revenus de tarification en 2020-2021 (000 \$)	Méthode de fixation des tarifs
Permis relatifs à la garde d'animaux et à la salubrité des établissements alimentaires	14 970,6	37	15 012,6	En fonction des coûts ²²
Autres tarifs	1 797,8	49	1 644,5	En fonction des coûts et/ou du marché
Total	16 768,4	-	16 657,1	-

22. En fonction des coûts : la somme de toutes les dépenses nécessaires à la production d'un bien et à la prestation d'un service.

